

Maître d'ouvrage



LES PLAINES DE LA CHAUMIERE
Autorisation environnementale

Dossier police de l'eau n° 973-2016-00110

Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale

Avril 2019 – Version A0

SOMMAIRE

1	OBJET DE LA NOTE	1
2	REPONSES AUX OBSERVATIONS.....	1
2.1	Qualité du dossier de demande d'autorisation	1
2.1.1	Etat initial et identification des enjeux environnementaux sur le territoire par le porteur de projet	1
2.1.2	Analyse des effets du projet sur l'environnement	3
2.1.3	Qualité de la conclusion	5
2.1.4	Justification du projet.....	5
2.1.5	Mesures pour supprimer, réduire, et si possible compenser	8
2.2	Prise en compte de l'environnement par le dossier de demande d'autorisation	10
2.2.1	Résumé non technique	10
2.2.2	Mesures de suivi.....	10

Annexes :

Annexe 1 : Etude d'impact faune flore modifiée suite à l'avis de l'Autorité environnementale

Annexe 2 : Plan du réseau d'eaux pluviales

Annexe 3 : Plan d'hypothèse d'implantation des constructions

Annexe 4 : Plan des espaces verts du projet

1 OBJET DE LA NOTE

Ce mémoire a pour objectif d'apporter des éléments en réponse à l'avis n° MRAe 2018APGUY5 de l'Autorité environnementale émis en date du 11/10/2018 concernant le dossier d'autorisation environnementale de l'opération Les Plaines de la Chaumière à Matoury.

2 RÉPONSES AUX OBSERVATIONS

2.1 QUALITÉ DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION

2.1.1 Etat initial et identification des enjeux environnementaux sur le territoire par le porteur de projet

2.1.1.1 Enjeux liés au milieu naturel et à l'eau

→ *L'autorité environnementale demande à ce que les enjeux liés au milieu naturel soient réévalués et que l'analyse des sensibilités liées au réseau hydrographique tienne compte de la présence d'une parcelle occupée dans l'un des axes d'écoulement ;*

▪ Réévaluation des enjeux sur le milieu naturel

L'étude d'impact faune flore a été modifiée suite aux remarques de l'Autorité environnementale. L'étude complète version 2019 est jointe à ce document en annexe n°1.

Les enjeux liés au milieu naturel ont été réévalués.

Enjeux oiseaux initiaux:

5 espèces ne présentent **aucun enjeu de conservation**, étant en expansion en Guyane.

9 espèces présentent des **enjeux faibles de conservation** en Guyane, avec de fortes populations réparties sur l'ensemble du territoire.

6 espèces présentent des **enjeux modérés** de conservation, avec des populations en bon état mais limitées géographiquement à la bande littorale ou liées à des formations végétales localisées.

Enjeux oiseaux réévalués :

5 espèces présentent **un faible enjeu de conservation**, étant en expansion en Guyane.

15 espèces présentent des **enjeux modérés de conservation** en Guyane, avec souvent de fortes populations réparties sur l'ensemble du territoire ou des populations en bon état mais limitées géographiquement à la bande littorale et liées à des formations végétales localisées

▪ **Présence d'une parcelle occupée dans l'un des axes d'écoulement**

Il existe effectivement une parcelle occupée dans l'un des axes d'écoulements, il s'agit de l'exutoire B identifié à l'état initial.

A l'état projet cet exutoire ne sera pas utilisé. Cf. plan du réseau d'eaux pluviales en annexe 2

Le terrassement des plateformes et les réseaux créés permettront de reprendre les eaux de ruissellement des parcelles concernées et les répartiront au niveau des exutoires n°1, n°2 à l'ouest et n°4 au sud.

La réalisation du projet ne viendra donc pas augmenter les débits au niveau de cet écoulement. Il n'y aura pas d'incidence sur la parcelle occupée au niveau de l'exutoire B.

2.1.1.2 **Réflexion concernant les besoins en équipements publics de proximité**

→ *Elle recommande également que soit menée une réflexion, en concertation avec la mairie, sur les besoins en équipements de proximité du secteur qui pourraient être intégrés dans le projet des Plaines de la Chaumière.*

Le lot n°58 est une emprise dédiée à un équipement de proximité. Sa destination précise n'est pas encore fixée, il pourra s'agir d'une école, d'une structure d'accueil de petite enfance, etc.

Une aire de jeux est également prévue juste à côté de l'équipement de proximité.

De plus dans le règlement du lotissement, un article spécifique sera ajouté afin de permettre le regroupement de 2 lots contigus et de leur attribuer une vocation d'activité tertiaire : commerces, bureaux, santé, etc.

Les lots concernés sont les lots 31-32, 56-57 et 83-84.

2.1.1.3 **Articulation du projet avec les plans et programmes concernés**

→ *L'autorité environnementale estime que si le projet est bien compatible avec les schémas, plans et programmes s'appliquant sur le secteur (pour certains non opposables, tels le PGTD), il n'en respecte cependant pas en totalité les orientations, notamment celles demandant :*

- *la densification des quartiers pavillonnaires*
- *l'intégration de voies de circulation des cycles dans les voiries nouvelles ;*

▪ **Densification des quartiers pavillonnaires**

Afin de diversifier les types de constructions, des maisons en bande sont envisagées sur les lots n°60 à 70.

Les lots 29, 30 et 48 sont destinés à des petits bâtiments collectifs. Cela permettra de densifier le nombre de logements sur l'opération.

La superficie respective des lots est d'environ 5500, 4400 et 4400 m².

On se basera sur un ratio d'environ 30 logements à l'hectare pour ces lots, soit environ 45 logements.

Le nombre total de logements pour l'opération sera de 165.

▪ **Intégration de voies de circulation des cycles dans les voiries nouvelles**

La zone à aménager est un lotissement avec des voiries de type résidentiel. Les voiries créées sont des voiries internes de lotissement ne servant qu'à la desserte des logements.

Sur la base des chiffres de l'INSEE concernant l'équipement automobile des ménages sur la commune de Matoury, où 44 % des ménages disposent d'une voiture et 25,5 % disposent de 2 voitures ou plus, l'estimation du nombre de véhicules minimum s'élève à 160 pour le quartier.

La circulation sera faible, à dominante résidentielle, puisque la voirie est en impasse ou en bouclage, le lotissement ne reliant pas d'autre quartier existant (Réserve naturelle en bordure Ouest et Sud).

La circulation des cyclistes se fera sur le mode d'une voirie partagée.

Les voiries de l'opération seront conformes à la définition d'une voie de type partagée, telle que définie dans le Guide¹ DEAL sur les aménagements cyclables : la voie partagée **est une route circulée, à faible trafic** (<1 000 véhicules/jour) et où, idéalement, la v85 (vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules) est inférieure à 70km/h, sur laquelle **les vélos peuvent circuler en toute sécurité, sans que cela nécessite des aménagements spécifiques**.

Le partage de la voirie sera amélioré grâce à des aménagements de type dos d'âne, coussin ou zone 30, ceci permettant de limiter la vitesse des véhicules.

2.1.2 Analyse des effets du projet sur l'environnement

2.1.2.1 Impacts sur la faune

→ *L'autorité environnementale estime que les impacts résiduels du projet sur la faune ne peuvent être qualifiés de très faibles et temporaires, une partie des espèces étant susceptible de quitter définitivement le site en raison de son anthropisation, malgré les mesures d'évitement et réduction d'impact ;*

Les impacts résiduels du projet sur la faune ont été réévalués. L'étude d'impact modifiée figure en annexe 1.

Le tableau ci-dessous récapitule les modifications prises en compte.

Espèces	Impact résiduel initial	Impact résiduel réévalué
Ibis vert	Très faible	Modéré
Grande aigrette	Inexistant	Inexistant
Rapaces liés aux milieux rudéraux : Urubu noir et buse à gros bec	Faible	Faible
Rapaces liés aux milieux forestiers Urubu tête rouge, Grand urubu, Aigle tyran, Harpage bidenté, Milan bleuâtre	Très faible	Faible
Oiseaux liés aux friches : Râle kiolo, Râle grêle et Troglodyte à face pâle	Très faible	Faible
Alapi à menton noir	Très faible	Faible
Oiseaux liés aux forêts littorales : Ermite nain et Manakin tijé	Faible	Modéré
Oiseaux forestiers : Ibijau gris, Tyranneau	Très faible	Modéré

¹ DEAL Guyane, Octobre 2018 - Etude sur la connaissance des usages et aménagements cyclables en Guyane – Guide technique des aménagements cyclables

minute, Tyran grisâtre et Batara à gorge noire		
Tyranneau des palétuviers	Très faible	Modéré
Pécari à lèvres blanches	Modéré – Difficile à évaluer	Modéré – Difficile à évaluer
Rainette naine	Très faible	Faible

2.1.2.2 **Impacts sur les constructions et activités existantes**

▪ **Présence d'une parcelle occupée dans l'un des axes d'écoulement**

→ *L'étude d'impact faisant apparaître un exutoire au niveau de parcelles occupées, l'autorité environnementale estime que l'impact des rejets d'eau pluviale vers ces parcelles, s'il existe toujours après les aménagements, devrait être explicité ;*

Cf. paragraphe 2.1.1.1 page 2.

2.1.2.3 **Pollution lumineuse**

→ *L'autorité environnementale rappelle que la création d'un éclairage public n'aura pas seulement des incidences en termes de consommation d'énergie, et que la pollution lumineuse a également un impact négatif sur la santé publique et perturbe la faune nocturne.*

L'éclairage public est en effet une source de pollution lumineuse.

Ce terme désigne à la fois la présence nocturne anormale ou gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur les écosystèmes ainsi que les effets sur la santé humaine.

La pollution lumineuse affecte les organismes de deux façons essentiellement :

- elle trouble les repères de la faune
- elle trouble les rythmes biologiques.

Elle est aussi associée à la notion de gaspillage énergétique.

Mesures de réduction :

- Le travail sur la pollution lumineuse sera affiné au stade projet :
 - Ajustement du nombre de lampadaires et de la durée quotidienne d'éclairage,
 - Utilisation privilégiée d'ampoules basse consommation couplée à des interrupteurs crépusculaires et des variateurs,
 - Limitation de la puissance d'éclairage sur les zones en bordure de la réserve, notamment pour la voirie située en limite sud;
 - Adaptation du spectre d'éclairage (pas de déperditions ou d'émissions à longue distance ou orientées vers le haut),
 - Choix de lampes peu attractives pour les insectes / avec un faible taux de lumière bleue ...

Des précautions particulières seront apportées au réseau d'éclairage sur la voirie au sud, en bordure de la réserve. Sur cette portion de voirie, les luminaires seront placés de préférence côté réserve et n'éclaireront que la voirie. Les mâts seront équipés d'un vasque pour éviter les reflets lumineux côté réserve.

2.1.2.4 Evaluation des risques sanitaires

→ L'autorité environnementale insiste sur la nécessité pour le pétitionnaire de porter une attention spécifique aux aménagements et notamment à la conception, la réalisation et l'entretien des dispositifs de collecte, transport et évacuation des eaux pluviales pour éviter toute stagnation d'eau propice au développement des larves du moustique *Aedes aegypti*, vecteur de la dengue, du chikungunya et du zika.

La réalisation des ouvrages hydrauliques pour le projet sera étudiée finement pour ne pas générer de zones de stagnation d'eau et ainsi éviter la formation de gîtes larvaires.

Les eaux pluviales seront collectées dans un réseau enterré. Les avaloirs et les regards ne seront pas équipés de réservoirs de décantation.

Les emprises nécessaires au passage des engins pour l'entretien et la démoustication seront prévues au niveau des réseaux superficiels (fossé longeant la voie d'accès notamment).

L'entretien et la surveillance des réseaux seront effectués régulièrement.

2.1.3 Qualité de la conclusion

L'étude d'impact contient une conclusion sur les enjeux, impacts et recommandations pour les thèmes milieux naturels et faune. Pour l'ensemble des thèmes traités, un tableau de synthèse des impacts et mesures correctives associées est inséré à la fin de leur présentation détaillée, cependant il ne met pas en évidence les points forts du projet, négatifs comme positifs.

Le projet d'aménagement des Plaines de la Chaumière sur la commune de Matoury est un projet qui participe au développement de l'offre en logements et équipements à l'échelle de l'île de Cayenne.

Il s'inscrit dans un secteur périurbain soumis à la pression urbaine : on note la présence de défrichements et d'abattis opérés sur la zone d'étude. Il est également proche d'un espace naturel sensible : la Réserve naturelle nationale du Mont Grand Matoury.

L'implantation du projet est compatible avec les schémas, plans et programmes s'appliquant sur le secteur.

L'emprise du projet a été réduite de manière à préserver les zones humides présentes et plus de la moitié de la forêt mature hydromorphe / drainée. Le parcellaire retenu est celui qui présente le moindre impact environnemental tout en assurant la faisabilité du projet.

Les principaux impacts négatifs du projet sont liés à l'artificialisation d'un espace en bordure de la réserve naturelle : destruction d'habitats de forêt, dérangement de la faune et destruction potentielle de nids d'espèces protégées, trafic routier supplémentaire...

Des mesures d'atténuation, de compensation, d'accompagnement et de suivi ont successivement été mises en place afin de renforcer graduellement la prise en compte de l'environnement.

2.1.4 Justification du projet

Les différentes solutions envisagées restent assez proches les unes des autres, et représentent davantage des versions d'un même projet modifiées au fil du temps en fonction des informations recueillies que des solutions de substitution.

La recherche de solutions alternatives pour d'autres terrains à aménager s'est basée sur les critères suivants :

- **superficie initiale de 20 ha minimum d'un seul tenant** nécessaire pour l'emprise du programme d'aménagement,
- **disponible immédiatement** en terme d'acquisition foncière,
- **constructible immédiatement au PLU** (zone U ou 1AU) de la commune.

Les emplacements potentiels pour un projet d'aménagement d'une telle superficie, hors projets déjà en cours (ZAC, ZAE, lotissement, ferme solaire), hors périmètres OIN, et aménageables lorsque l'on superpose les différents zonages réglementaires (PLU – PPR - TRI) sont limités sur la commune.

En excluant les zones naturelles, les zones agricoles, les zones déjà urbanisées et la zone aéroport, **les zones classées 1AU (A Urbaniser)** sur la commune ayant une superficie de plus de 20 ha, concernent potentiellement une partie des secteurs suivants :

- secteur de la Chaumière
- secteur du PROGT
- secteur Cogneau-Lamirande
- secteur face Concorde proche aéroport
- extrémité du chemin de la Levée
- secteur Mogès Matoupan

Si l'on étudie plus en détail :

- Le secteur de la Chaumière est constitué de nombreuses petites parcelles (3000 à 5000 m² en moyenne) déjà en grande partie occupées, donc pas de foncier suffisant disponible d'un seul tenant, hormis au droit du projet.
- La zone proche du PROGT est classée en zone AUs : destinée à des activités. Elle est de plus située en grande partie en ZNIEFF et proche de la Réserve, il est probable que les enjeux faune et flore soient encore plus forts que pour le présent projet.
- Le secteur de Cogneau-Lamirande (Aur) est occupé intégralement par des habitations spontanées.
- Le secteur face Concorde, proche aéroport, est constitué en grande partie de zones de savanes, qui sont des habitats patrimoniaux.
- L'extrémité du chemin de la Levée est morcellé, en partie construit.
- Le secteur de Mogès / Matoupan est celui qui pourrait offrir le plus de possibilités, mais plus éloigné du centre urbain. De plus les terrains sont quasi uniquement privés et morcelés (superficie moyenne des parcelles 5000 m² à 3 ha). Beaucoup sont déjà construits et occupés de manière légale ou spontanée, les parcelles libres étant encore boisées, proches de la forêt ripicole du fleuve Mahury, avec bien souvent des zones humides et/ou inondables, dont les problématiques faune/flore protégées seront sensiblement les mêmes que pour le présent projet.

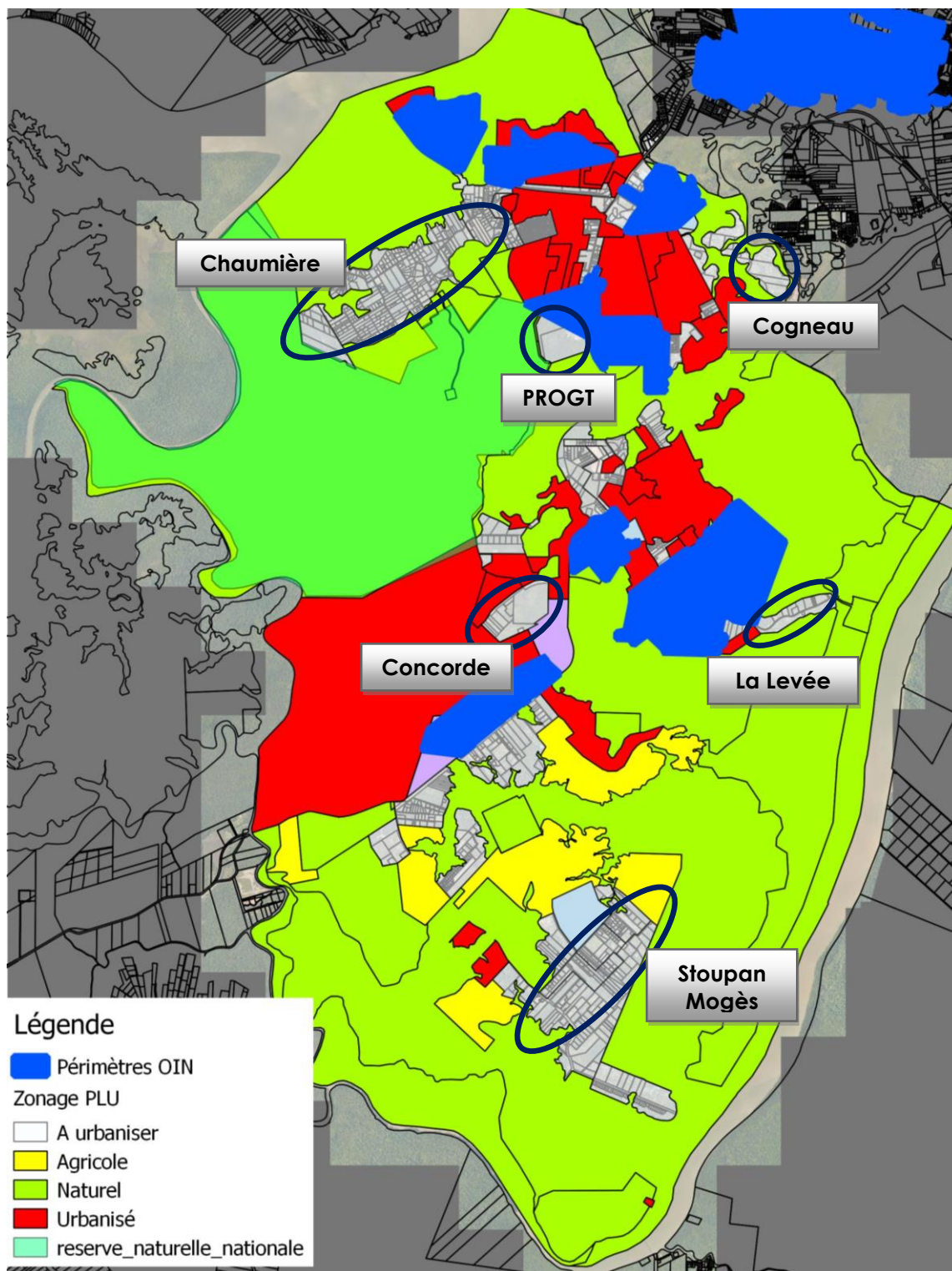


Figure 1 : Localisation des zones à urbaniser potentiellement disponibles

2.1.5 Mesures pour supprimer, réduire, et si possible compenser

2.1.5.1 Mesure compensatoire – zone tampon réserve

→ *Au cas où la mesure compensatoire prévue ne se réaliserait pas, l'autorité environnementale suggère de rechercher une parcelle jouxtant la réserve naturelle du Mont Grand Matoury susceptible d'être acquise et de participer à la constitution d'une zone tampon autour de la réserve ;*

Une nouvelle rencontre avec les acteurs de terrain a été réalisée en novembre 2018 afin de rechercher une autre mesure compensatoire envisageable.

Une possibilité a été évoquée par l'ONF, co-gestionnaire de la Réserve, concernant le souhait de réhabiliter un sentier existant sur le versant sud-est du Mont Grand Matoury menant au Lac des Américains. Les parcelles qui jouxtent le sentier ne sont pas incluses dans la R2serve.

La mesure compensatoire envisagée pourrait donc porter sur le rachat par le promoteur de deux parcelles (AL1369 et AL1370), situées en bordure de la Réserve et leur cession à titre gracieux à la Réserve. Leur superficie est d'environ 4,7 ha.

Cette mesure a reçu un avis favorable de la Mairie, mais elle doit être votée en conseil municipal (à priori mi-avril 2019), avant de pouvoir être formalisée officiellement.

Dans le cas où cette mesure ne pourrait pas être réalisée, le pétitionnaire poursuivra avec la mesure établie en collaboration avec le Conservatoire du Littoral.

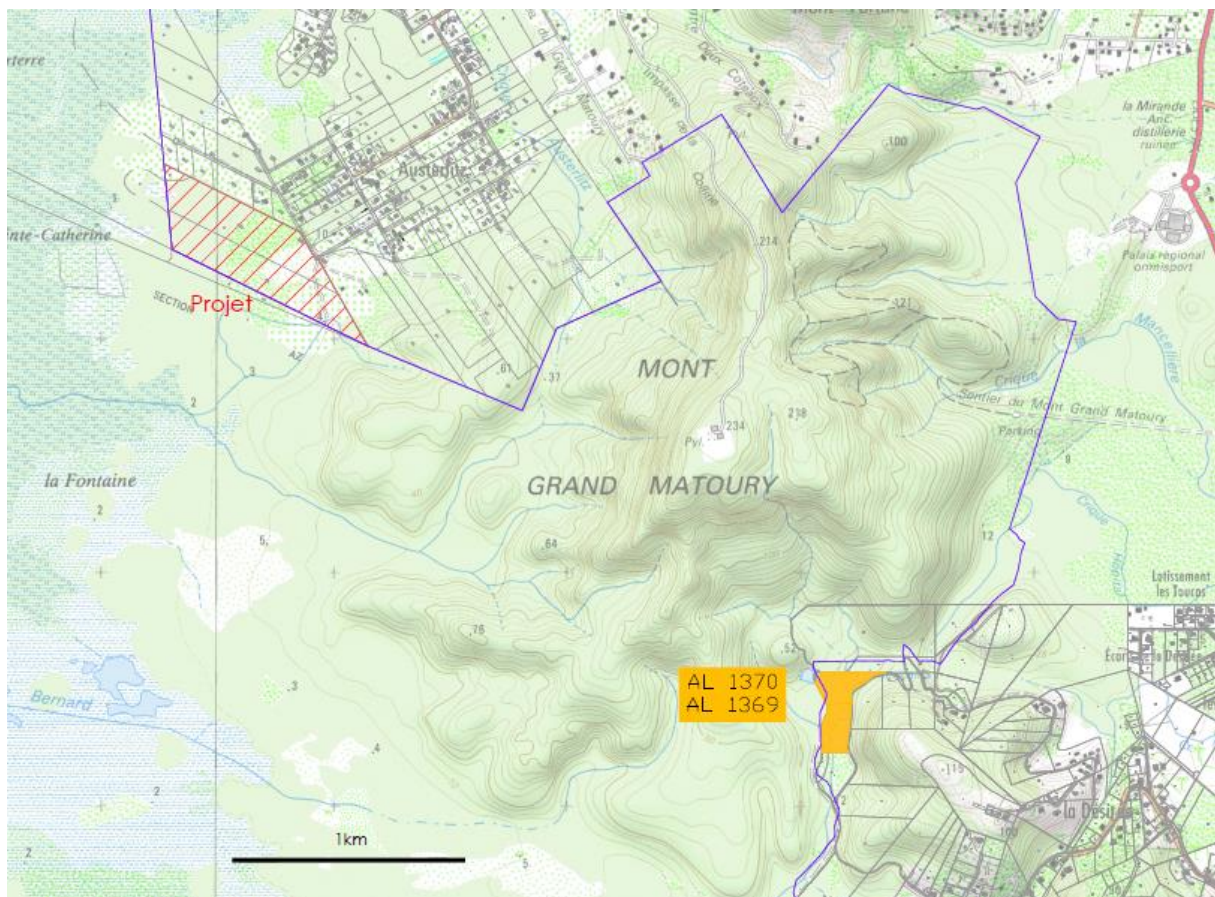


Figure 2 : Localisation des parcelles étudiées

2.1.5.2 Destination des lots au sud-est de la réserve

→ *L'autorité environnementale recommande de clarifier la destination des lots au sud-est de la réserve ;*

Les 12 lots situés au sud-est du projet (lots n° 114 à 125) seront aménagés de la même manière que les autres.

Le plan corrigé avec l'hypothèse d'implantation des constructions figure en annexe n° 3

Une attention particulière sera portée à l'emplacement des constructions. Celles-ci seront situées en retrait minimum légal de la voirie, mais le plus éloigné possible du fond de parcelle afin d'éviter de potentiels désagréments liés aux chutes d'arbres en bordure de la Réserve Naturelle.

Cette mesure fait également l'objet d'un article dans le règlement du lotissement.

2.1.5.3 Réflexion sur les modes doux

→ *L'autorité environnementale recommande que la réflexion sur les modes doux soit développée en ce qui concerne les cycles, l'absence de bande cyclable ne paraissant pas complètement justifiée ;*

Cf. paragraphe 2.1.1.3 page 3.

2.1.5.4 Traitement paysager

→ *L'autorité environnementale estime nécessaire des compléments d'informations sur le traitement paysager, la localisation et le type de plantations prévus, si possible avec des représentations graphiques, afin d'explicitier les orientations retenues et en favorisant les essences locales.*

Les espaces verts seront implantés en bordure des voiries et au niveau de l'aire de jeux.

Ces espaces verts seront aménagés (engazonnement, plantation d'arbres et arbustes, mise en place de mobilier urbain).

La palette végétale envisagée ne comporte pas d'espèce figurant sur la liste des espèces exotiques envahissantes avérées validée par le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) de Guyane en 2012.

Les espèces envisagées sont les suivantes :

- Agave
- Croton rouge flamboyant
- Gardenia
- Calliandra surinamensis
- Bismarkia nobilis
- Petrea volubilis
- Tabebuia rosea
- Pennisetum setaceum rubrum
- Festuca glauca
- Arachis pintoi

Les espèces exogènes prévues sont des espèces couramment utilisées comme plantes ornementales en Guyane et ne présentent pas de risque de dissémination connu. De plus les espaces verts de l'opération seront régulièrement entretenus.

Le plan des espaces verts est présenté en annexe n°4

2.2 PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION

2.2.1 Résumé non technique

→ *L'autorité environnementale recommande de compléter le résumé non technique de l'étude d'impact.*

Le résumé non technique complété est joint à cette note.

2.2.2 Mesures de suivi

→ *L'autorité environnementale estime nécessaire de prévoir un suivi des mesures de réduction d'impact, notamment afin de vérifier le maintien des espèces remarquables inventoriées (ce qui permettra de confirmer l'efficacité de la mesure d'évitement concernant les milieux naturels et le caractère temporaire du dérangement) ;*

Un suivi des mesures de réduction d'impact sera mis en place pour bien appréhender leur efficacité : maintien des espèces remarquables sur les zones sauvegardées, maintien d'une lisière forestière.

Le suivi des espèces remarquables pourrait se dérouler sur cinq années successives. Afin de disposer des conditions idéales pour confirmer la présence des espèces, il apparaît nécessaire de réaliser deux visites chaque année, à deux saisons différentes. En effet, une partie des espèces chante majoritairement en saison des pluies mais d'autres plutôt en saison sèche. Les débuts de saison s'avérant souvent des périodes d'activité maximale, des interventions en décembre-janvier puis en août-septembre seraient idéales.

La plupart de ces oiseaux chantent préférentiellement à l'aube, mais d'autres se détectent principalement au crépuscule (Ibis vert, Batara de Cayenne). Les journées d'expertise devront donc couvrir les heures les plus favorables (6h00 à 10h00 et 17h00 à 19h00).

Ces recherches s'effectueront sur la base d'écoutes et d'observations directes. La repasse des vocalises des oiseaux sera systématiquement utilisée si les oiseaux n'ont pas été contactés spontanément.

Les effectifs de chaque espèce seront dénombrés, afin de repérer d'éventuelles variations au cours du temps. Un compte-rendu annuel synthétisera les observations et apportera une comparaison avec les années précédentes.

Ces expertises seront menées sur l'ensemble des 20 espèces remarquables connues du site, au-delà des 7 espèces soumises à demande de dérogation.

Le coût de cette mesure est estimé à environ 8 000€.

→ *L'autorité environnementale suggère de clarifier les modalités de mise en œuvre des mesures de réduction d'impact lors de la phase exploitation du projet et de prévoir des mesures de suivi.*

Modalités de mise en œuvre des mesures de réduction d'impact lors de la phase d'exploitation du projet :

Mesures supplémentaires inscrites au règlement du lotissement :

- Aménagements paysagers :

Les plantations réalisées dans les jardins des particuliers devront être des espèces couramment utilisées comme plantes ornementales en Guyane et ne présentent pas de risque de dissémination connu. En raison de la proximité avec la réserve naturelle, la liste des espèces végétales invasives sera annexée au règlement du lotissement afin que les futurs acquéreurs ne les introduisent pas sur leur parcelle.

- Implantation des constructions :

L'implantation des bâtiments devra prendre en compte l'orientation des vents, afin de favoriser la ventilation naturelle.

Sur les lots n°114 à n°125 il est précisé que les constructions devront être implantées en limite minimum de la voirie et au plus éloigné du fond de parcelle, afin de se prémunir d'éventuelle chute d'arbre due à la proximité de la Réserve.

Autres modalités

- Aménagements paysagers :

En phase d'exploitation les espaces verts publics du projet seront entretenus par l'association syndicale. Cela fait partie des statuts de l'Association syndicale (article 2). Un contrat d'entretien sera passé avec une société d'espaces verts.

- Gestion des déchets :

L'aménagement des voiries sera conforme aux prescriptions de la CACL, permettant le passage des camions de ramassage des déchets (largeur) et le bouclage du service de collecte.

ANNEXE 1

ÉTUDE D'IMPACT FAUNE FLORE – MODIFIÉE SUITE À L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE VINCENT PELLETIER – VERSION JANVIER 2019

Etude d'impact Faune & Flore

Plaines de la Chaumière, Commune de Matoury

Vincent Pelletier

30/08/2016

Version modifiée le 14 janvier 2019 suite à l'avis de l'autorité environnementale



Sommaire

Introduction.....	3
1. Méthodologie	5
2. Etat initial	8
2.1. Etat initial des habitats et de la flore	8
2.1.1. Milieux rudéraux	10
2.1.2. Milieux forestiers.....	12
2.1.3. Zones humides.....	15
2.2. Etat initial des oiseaux.....	16
2.2.1. Oiseaux rudéraux.....	16
2.2.2. Oiseaux forestiers.....	17
2.2.3. Oiseaux de passage	19
2.3. Etat initial des mammifères.....	19
2.4. Etat initial des reptiles.....	20
2.5. Etat initial des amphibiens	21
3. Diagnostic des enjeux écologiques.....	24
3.1. Diagnostic des enjeux des habitats naturels	24
3.2. Diagnostic des enjeux de la flore.....	27
3.3. Diagnostic des enjeux des oiseaux	30
3.4. Diagnostic des enjeux des mammifères.....	35
3.5. Diagnostic des enjeux des reptiles	35
3.6. Diagnostic des enjeux des amphibiens.....	36
4. Impacts et mesures correctrices	40
4.1. Impacts et mesures sur les habitats et la réserve naturelle	40
4.2. Impacts et mesures sur la flore	44
4.3. Impacts et mesures sur la faune	46
5. Conclusion et Recommandations.....	55
Bibliographie.....	60
Bibliographie Flore et Habitats.....	60
Bibliographie Faune.....	60
Annexes	62

Liste des plantes inventoriées sur le site Chaumière	62
Liste des oiseaux inventoriés sur le site Chaumière.....	68
Liste des mammifères inventoriés sur le site Chaumière	71
Liste des reptiles inventoriés sur le site Chaumière.....	71
Liste des amphibiens inventoriés sur le site Chaumière	71

Introduction

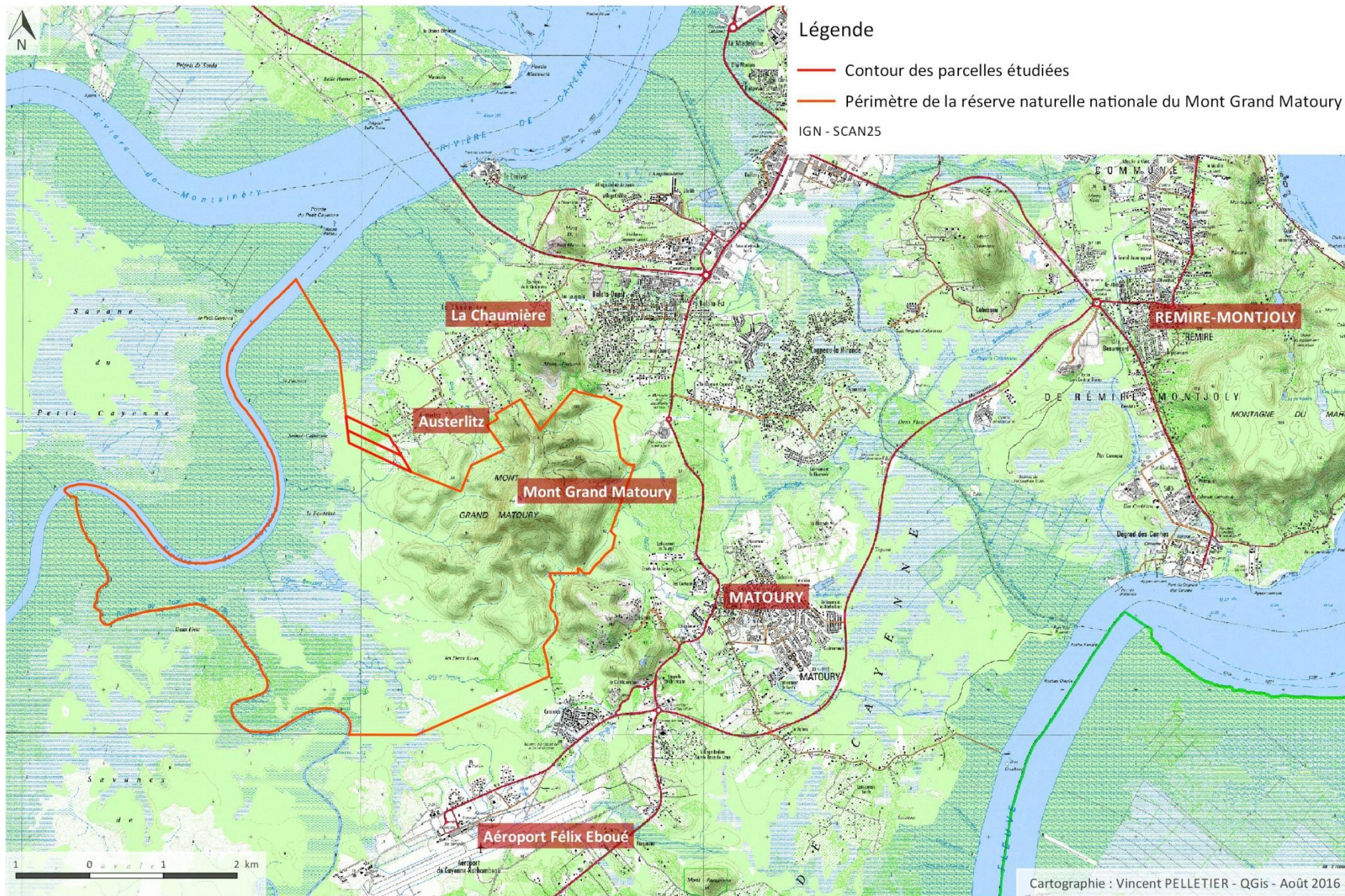
Le projet d'aménagement se situe sur la commune de Matoury, plus précisément à l'extrémité ouest du quartier « La Chaumière ». Les deux parcelles cadastrales visées par ce projet se situent en bordure immédiate de la réserve naturelle nationale (RNN) du Mont Grand Matoury.

L'objectif concerne la mise à disposition de lots nus nécessitant le défrichage et la déforestation de l'ensemble de la zone. Le secteur le plus hydromorphe n'est pas visé par cette déforestation. Il est toutefois intégré dans cette analyse.

Cette étude d'impact sur la faune et la flore décrit l'état initial du site et dégage les principaux enjeux naturels, notamment en termes d'espèces patrimoniales et de fonctionnalités des écosystèmes. Une analyse des impacts environnementaux du projet est proposée et des mesures correctrices d'évitement ou de réduction de ces impacts sont suggérées.



Vue d'ensemble du site avec friches et forêts dominantes - ©Pelletier V.



Localisation des parcelles (La Chaumière, commune de Matoury)

1. Méthodologie

Les prospections sur la zone d'étude se sont déroulées du 10 au 22 août 2016. Une approche pluridisciplinaire a permis d'étaler les prospections pour chaque groupe au fil des quatre journées d'étude.

Une pression d'inventaire de quatre jours pour la flore et de quatre jours pour la faune a ainsi été réalisée. Une seule sortie nocturne a été conduite, la période s'avérant peu favorable à l'activité vocale des amphibiens.

L'ensemble de la prospection naturaliste s'est organisé sur la base de la lecture des habitats. Une première étape consista à interpréter les sources cartographiques disponibles (IGN, photographies aériennes) afin de visualiser les grands ensembles naturels : formations forestières, formations rudérales, zones humides. Ensuite une visite générale de l'ensemble de la zone a permis de vérifier l'état de conservation de ces différents milieux naturels. Enfin, chacun de ces types d'habitat a été expertisé, spécifiquement inventorié, en favorisant la recherche sur les zones potentiellement riches ou originales : forêt hydromorphe, zones humides.

Les prospections botaniques sont menées en lien avec l'expertise des habitats. Chaque donnée botanique est ainsi systématiquement associée au milieu naturel qu'elle occupe. Le repérage et la prospection méticuleuse des microhabitats et des faciès originaux (chablis, lisières, canaux, etc.) offrent une bonne représentativité des espèces végétales se développant sur ce territoire.

Les espèces végétales rares, protégées ou déterminantes ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), connues des environs dans des habitats similaires, ont été spécifiquement recherchées : *Astrocaryum minus* et *Coussarea hallei*.

Dans la mesure du possible, chaque espèce végétale a été identifiée, qu'elle soit forestière ou rudérale. Quelques taxons particulièrement délicats n'ont pas permis d'arriver à des identifications jusqu'au rang de l'espèce. Ces taxons sont tout de même cités avec identification au niveau du genre.

La nomenclature utilisée est globalement celle de la « Checklist of the plants of the Guiana Shield » (Funk & al. 2007), mis à part quelques synonymies plus récentes.

Pour l'ornithologie, la pression d'observation a été permanente lors des quatre jours. Les heures les plus favorables de détection (aube et soirée) ont été spécifiquement dédiées à l'ornithologie (points d'écoute de chants, points d'observation).

Les mammifères, les reptiles et les amphibiens ont été recherchés et notés au fil des différents transects réalisés. Une sortie crépusculaire a permis la recherche active d'amphibiens, de reptiles et d'oiseaux nocturnes.

Une étude herpétologique complémentaire a été menée en juin 2017. Cette étude est intégrée dans le présent document compilé en janvier 2019.

Toutes les données présentées dans ce rapport ont été acquises lors de cette étude menée sur la zone d'emprise écologique du site. L'ensemble des photographies botaniques provient de cette

mission d'expertise, ainsi que les images concernant les habitats. Seules les photographies illustrant les animaux ne sont pas issues de cette étude.

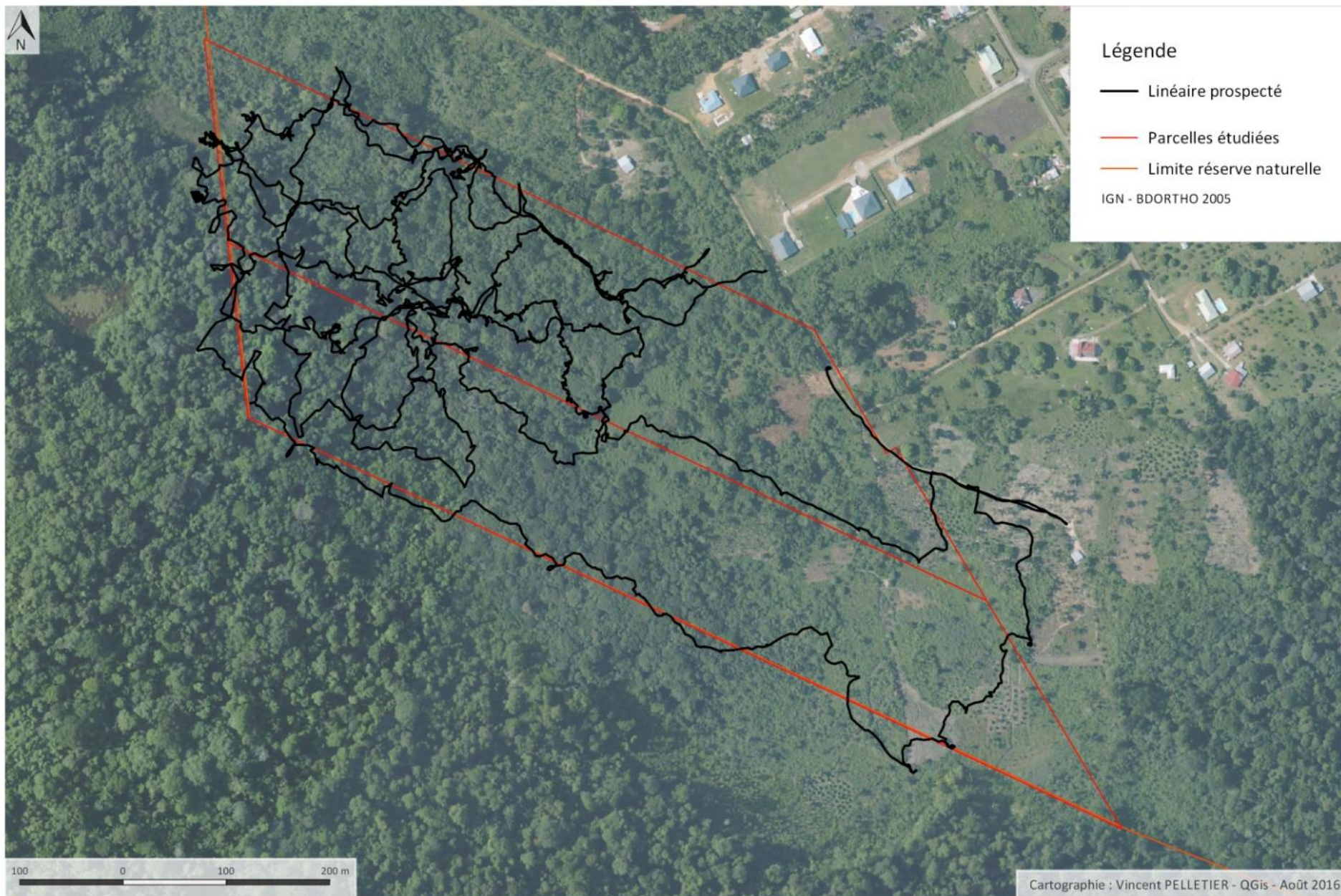
Aucune donnée bibliographique supplémentaire n'a été ajoutée. Le site de l'Herbier de Cayenne et la base de données « Faune-Guyane » disposent de données dans ce secteur, mais non précisément réalisées sur le site. Ces données n'ont donc pas été intégrées dans cette étude restreinte à la proximité immédiate du projet. Toutefois, une attention particulière a été portée pour la détection d'espèces rares potentiellement présentes dans cette région.

Morgane Hérault, garde-technicienne de la RNN du Mont Grand Matoury a été consultée pour savoir si la réserve avait connaissance d'espèces rares ou patrimoniales sur le secteur limitrophe du projet.

Guillaume Léotard, botaniste indépendant a été consulté pour l'identification de certaines espèces.

Luc Clément, chargé de mission à l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) a été interrogé sur l'utilisation potentielle des parcelles par les Pécaris à lèvres blanches.

La cartographie ci-dessous présente l'ensemble des itinéraires de prospection réalisés lors de cette étude. Au total 12,4 kilomètres ont été parcourus.



Cartographie de l'itinéraire de prospection (La Chaumière, commune de Matoury)

2. Etat initial

2.1. Etat initial des habitats et de la flore

Trois grands types de formations végétales sont recensés sur la zone d'étude.

D'une part les **formations rudérales**, secteurs défrichés de longue date ou plus récemment, partiellement entretenus par désherbage manuel : abattis en culture, friches à *Mimosa pudica*, végétations herbacées des bords des pistes.

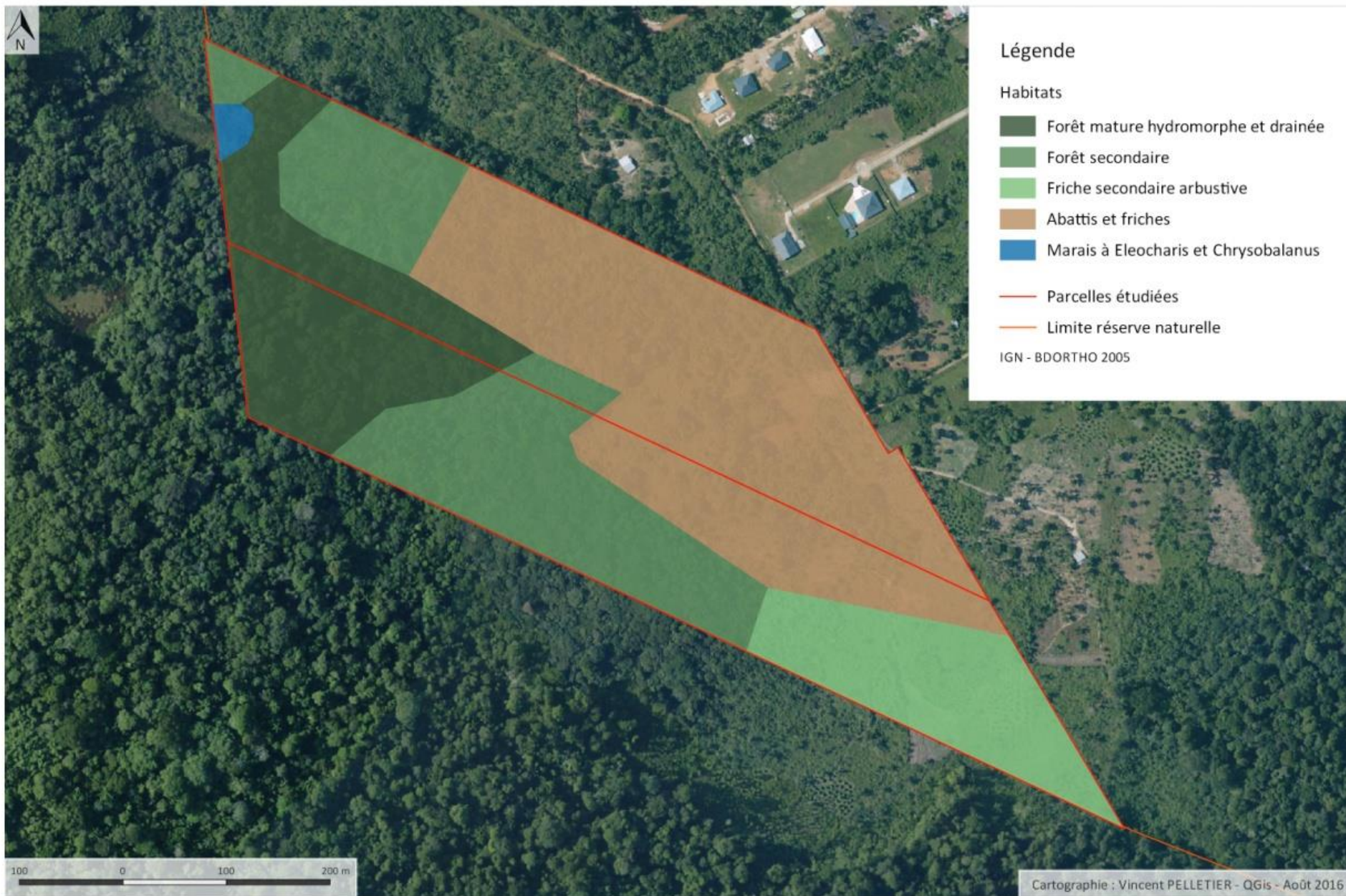
D'autre part les **formations forestières**, représentées dans le périmètre du projet par des forêts secondaires drainées et des forêts matures drainées ou hydromorphes.

Enfin, une petite **zone humide** située à l'ouest s'apparente à un marais à *Eleocharis interstincta* et à un marécage ouvert à « Pruniers zicac » (*Chrysobalanus icaco*).

Le relevé des habitats de la zone selon la nomenclature de Hoff (codes Corine Biotope) permet de distinguer une vingtaine de milieux naturels. Toutefois, il s'avère difficile d'utiliser cette liste comme base de description des habitats inventoriés sur la zone d'étude. En effet, certaines de ces typologies sont très précises, restrictives, tandis que d'autres font référence à des groupements de types d'habitats.

Liste des Habitats naturels inventoriés sur le site Chaumière

Code Corine	Type d'habitat	TYPOLOGIE HABITAT
G4A.2314	Forestier	Forêts marécageuses sur argiles à <i>Symphonia</i> , <i>Virola</i> & <i>Euterpe</i>
G4A.3	Forestier	Forêts à <i>Euterpe oleracea</i> (Pinotières)
G46.231	Forestier	Forêts dégradées et forêts secondaires
G46.232	Forestier	Lisières de forêts de basse altitude
G46.235	Forestier	Premiers stades de régénération forestière après coupe rase
G46.41	Forestier	Forêts denses et hautes de terre ferme de basse altitude
G55.2324	Marécageux	Marais à <i>Eleocharis interstincta</i>
G56.232	Marécageux	Marécages ouverts à <i>Chrysobalanus icaco</i>
G56.251	Marécageux	Faciès à <i>Crinum erubescens</i>
G82.13	Rudéral	Bananeraies
G82.16	Rudéral	Cultures de manioc
G82.22	Rudéral	Cultures d'ignames et autres racines
G83.34	Rudéral	Recrûs forestiers - stades transitoires
G87.1	Rudéral	Friches et brousses
G87.18	Rudéral	Friches secondaires arbustives
G87.19	Rudéral	Défrichements récents
G87.21	Rudéral	Végétations rudérales basses héliophiles à <i>Mimosa pudica</i>
G89.22	Marécageux	Fossés et petits canaux



Cartographie des habitats (La Chaumière, commune de Matoury)

De plus, l'affiliation précise de chaque plante à chaque type d'habitat est difficile, voire impossible. En effet de nombreuses espèces utilisent divers habitats, par exemple pour les plantes forestières dont plusieurs se développent aussi bien en secteur drainé qu'en terrain hydromorphe. De la même manière, les plantes rudérales communes peuvent aussi bien se trouver au bord des pistes, que dans les abattis en culture ou les friches abandonnées. Enfin, le stade de repousse de ligneux après le stade « friche » s'apparente à de très jeunes forêts secondaires. Tous les stades de régénération forestière sont présents et imbriqués sur le site : repousses, jeune forêt secondaire, forêt secondaire âgée, forêt mature.

Afin de décrire les habitats et les espèces végétales qui s'y développent, une terminologie simplifiée est donc utilisée :

Milieux rudéraux : abattis en culture, friches à *Mimosa pudica*, végétations herbacées des bords des pistes.

Milieux forestiers drainés : forêt secondaire drainée, forêt secondaire dégradée, forêt mature drainée, forêt mature hydromorphe.

Zone humide : marais à *Eleocharis*, marécage à *Chrysobalanus*.

2.1.1. Milieux rudéraux

Les secteurs cultivés sont nombreux et assez diversifiés. Ces abattis sont destinés à la production alimentaire et les espèces cultivées sont des plantes à croissance rapide. Très peu d'arbres fruitiers sont présents sur le site : manguier (*Mangifera indica*) et cocotier (*Cocos nucifera*).

Les principales espèces cultivées sur le site sont les ignames (*Dioscorea spp.*), les patates douces (*Ipomoea batatas*), le manioc (*Manihot esculenta*), le pois d'Angole (*Cajanus cajan*), les bananes (*Musa sp.*) et le maïs (*Zea mays*). Ponctuellement d'autres plantes sont cultivées sur des parcelles de taille plus réduite ou en association avec les autres cultures : gombos (*Abelmoschus sp.*), pastèque (*Citrullus lanatus*), giraumon (*Cucurbita maxima*).



Culture d'ignames (*Dioscorea spp.*) - ©Pelletier V.

Plus de **110 espèces de plantes liées aux milieux rudéraux** et aux abattis ont été identifiées sur la zone d'étude. Ce résultat est important et traduit la diversité des formations végétales : abattis régulièrement désherbés très favorables aux plantes pionnières, friches abandonnées de longue date permettant le développement de plantes rudérales ligneuses, lisières idéales pour la croissance des lianes.

Aucune espèce patrimoniale ou protégée n'a été repérée dans ces habitats très modifiés par l'Homme. Une plante assez rare en Guyane a toutefois été repérée : *Cayaponia racemosa* (Cucurbitaceae).



Cayaponia racemosa (Cucurbitaceae), liane rare en Guyane - ©Pelletier V.

La majorité des plantes rudérales identifiées sur le site sont des espèces herbacées au comportement pionnier : *Pityrogramma calomelanos*, *Lycopodiella cernua*, *Murdannia nudiflora*, *Bidens cynapiifolia*, *Cyanthillium cinereum*, *Hyptis atrorubens*, *Desmodium barbatum*, *Spigelia anthelmia*, *Peperomia pellucida*.

L'Acanthacée *Asystasia gangetica* considérée comme une plante envahissante est largement répandue sur l'ensemble du site.

Les Cyperacées sont relativement peu nombreuses, absentes dans les friches et probablement régulièrement arrachées dans les abattis cultivés : *Cyperus luzulae*, *Cyperus odoratus*, *Cyperus surinamensis*, *Fuirena umbellata*, *Kyllinga polyphylla*, *Rhynchospora pubera*, *Scleria melaleuca*.

Quelques espèces ligneuses sont également présentes sur les lisières et les parcelles non entretenues : *Chromolaena odorata*, *Clibadium surinamense*, *Hyptis lanceolata*, *Hyptis recurvata*, *Mimosa pudica*, *Senna alata*, *Senna multijuga*, *Miconia ciliata*, *Miconia racemosa*, *Piper marginatum*, *Piper peltatum*, *Solanum asperum*, *Solanum stramonifolium*.



Piper peltatum (Piperaceae), caractéristique des vieux abattis - ©Pelletier V.

Les lianes sont bien représentées dans ces milieux fortement exposés à l'ensoleillement : *Lygodium venustum*, *Mikania micrantha*, *Ipomoea setifera*, *Merremia cissoides*, *Dioclea virgata*, *Stigmaphyllon convolvulifolium*, *Passiflora glandulosa*, *Sabicea cinerea*, *Cissus erosa*.

2.1.2. Milieux forestiers

Deux grands types de formations forestières peuvent être distingués : les boisements drainés et les boisements hydromorphes. Parmi les plantes recensées, **103 espèces végétales** sont rattachées à ces habitats forestiers.

Les **formations hydromorphes** situées à l'extrémité ouest du projet sont **en bon état de conservation**. Il s'agit d'une forêt mature inondable, caractérisée par la présence de « Palmiers pinots » (*Euterpe oleracea*) et de « Manil marécage » (*Symphonia globulifera*). Dans le secteur inondé en permanence, cette forêt laisse place à une formation de fourrés à « Prunier zicac » (*Chrysobalanus icaco*) et « Moucou-moucou » (*Montrichardia sp.*).

Les **forêts drainées sont l'élément forestier dominant** sur la zone visée par le projet. A l'est de la parcelle, ces forêts semblent particulièrement jeunes au vu de la faible hauteur des arbres (5-10 mètres) et de l'absence d'arbres de gros diamètre. Dans la partie ouest de la parcelle, au contact de la forêt hydromorphe subsiste une surface de forêt mature drainée, avec des arbres émergents de plus de 30 mètres (*Hymenea courbaril*, *Ficus nymphaeifolia*).



Vue sur la lisière avec grands arbres émergents - ©Pelletier V.

Ces deux grands types forestiers sont imbriqués sur une vaste surface, de petites dépressions humides sous forme de canaux constituant des zones inondables au sein du massif drainé.

Ces forêts se caractérisent par un sous-bois clair, avec une faible variété de fougères : *Adiantum cajennense*, *Adiantum obliquum*, *Lindsaea lancea* var. *lancea*, *Cyclodium inerme*.



Adiantum obliquum (Adiantaceae) en sous-bois - ©Pelletier V.

De même, les plantes épiphytes y sont particulièrement peu nombreuses et peu diversifiées : *Aechmea melinonii* et *Guzmania lingulata*.

Par contre les **Aracées grimpantes** ou héli-épiphytes sont **très variées** : *Monstera adansonii*, *Monstera obliqua*, *Philodendron fragrantissimum*, *Philodendron insigne*, *Philodendron linnaei*,

Philodendron megalophyllum, *Philodendron melinonii*, *Philodendron pedatum*, *Philodendron rudgeanum*, *Philodendron solimoense*, *Philodendron squamiferum*, *Syngonium podophyllum*.



Philodendron rudgeanum (Araceae), héli-épiphyte commun - ©Pelletier V.

Les palmiers sont très peu représentés dans ces forêts : *Astrocaryum murumuru*, *Attalea maripa*, *Bactris pliniana*, *Socratea exorrhiza*, *Desmoncus polyacanthos* et *Oenocarpus bacaba*.

Dans certains secteurs se développent des formations homogènes de « Balourou » (*Phenakospermum guyannense*).

Les arbres qui constituent cette formation forestière sont essentiellement : *Tapirira guianensis*, *Schefflera sp.*, *Cecropia palmata*, *Pourouma sp.*, *Jacaranda copaia*, *Clusia grandiflora*, *Symphonia globulifera*, *Combretum rotundifolium*, *Sapium glandulosum*, *Isertia coccinea*, *Ficus nymphaeifolia*, *Carapa sp.*, *Bellucia grossularioides*, *Hymenaea courbaril*, *Trema micrantha*.

Des lianes se développent dans ces formations, notamment sur les lisières exposées à l'ensoleillement : *Aristolochia stahelii*, *Blepharodon nitidus*, *Gurania lobata*, *Passiflora vespertilio*.

Les plantes du sous-bois sont limitées à quelques herbacées ou arbustes très communs sur le territoire forestier guyanais : *Asplundia brachyphylla*, *Cyclanthus bipartitus*, *Rhynchospora cephalotes*, *Scleria latifolia*, *Calathea propinqua*, *Ischnosiphon gracilis*, *Ischnosiphon petiolatus*, *Olyra latifolia*, *Pariana campestris*, *Streptogyna americana*, *Coccocypselum guianense*.

Les arbustes sont essentiellement des Rubiacées : *Margaritopsis kappleri*, *Psychotria oblonga*, *Psychotria racemosa*, *Rudgea stipulacea*.



Psychotria racemosa (Rubiaceae) - ©Pelletier V.

2.1.3. Zones humides

Une seule zone humide remarquable est repérée sur la parcelle, sur la limite ouest, en contact avec la réserve. Les autres secteurs humides présents sur le site ne présentent pas d'intérêt écologique. Il s'agit de petits canaux rudéraux et eutrophes. Un petit trou d'eau clair (source ?) situé dans une bananeraie ne présente aucune formation végétale intéressante ni d'intérêt pour la reproduction des amphibiens.



Marais à *Eleocharis interstincta* en lisière du projet - ©Pelletier V.

La zone humide située à l'ouest du projet affiche deux principaux faciès. La zone centrale la plus inondée est herbacée, essentiellement colonisée par des *Eleocharis interstincta* et des fougères *Blechnum serrulatum*. Dans cette végétation aquatique se développent également des lys sauvages : *Crinum erubescens*.

La zone périphérique est arbustive, dominé par les « Pruniers zicac » (*Chrysobalanus icaco*) et les « Moucou-moucou » (*Montrichardia arborescens*).

2.2. Etat initial des oiseaux

A l'issue de quatre journées d'expertises ornithologiques, **103 espèces d'oiseaux** ont été contactées sur l'ensemble de la zone d'étude. Ce résultat global est assez élevé et rend compte de la richesse avifaunistique du site.



Attila à croupion jaune (*Attila spadiceus*) - ©Pelletier V.

Cette biodiversité constatée n'est pas à mettre en relation directe avec la qualité des habitats recensés, elle découle davantage de la diversité des milieux naturels du secteur étudié : forêts hydromorphes, forêts secondaires drainées, buissons, friches, abattis.

Beaucoup d'espèces d'oiseaux utilisent plusieurs types d'habitats pour leur alimentation ou leur reproduction. Certaines espèces affectionnent particulièrement les lisières. Il apparaît donc délicat de chercher à préciser l'habitat exact utilisé par telle ou telle espèce.

Pour cette analyse de l'état initial ornithologique, une répartition simple des oiseaux en fonction de leurs habitats a été retenue : **oiseaux rudéraux** (friches et abattis), **oiseaux forestiers** (forêts et boisements), **oiseaux de passage**. Cette présentation est arbitraire vis-à-vis du choix de l'habitat principal, certaines espèces exploitant l'ensemble des habitats présents.

2.2.1. Oiseaux rudéraux

42 espèces d'oiseaux sont principalement **liées aux milieux naturels ouverts**, généralement issus d'activités humaines. Ces oiseaux sont pour la plupart en expansion en Guyane et colonisent de nouveaux territoires.

Les terrains nus, récemment défrichés et régulièrement entretenus, sont largement utilisés par la Colombe rousse (*Columbina talpacoti*), le Merle leucomèle (*Turdus leucomelas*) et le Merle à lunettes (*Turdus nudigenis*).

Les friches herbacées ouvertes sont le domaine de prédilection du Géocoucou tacheté (*Tapera naevia*), du Jacarini noir (*Volatinia jacarina*), du Sporophile à ailes blanches (*Sporophila americana*),

de l'Ani à bec lisse (*Crotophaga ani*). Deux espèces de rallidés affectionnent les habitats herbacés denses : Râle kiolo (*Anurolimnas viridis*) et Râle grêle (*Laterallus exilis*).

Les grands tyrannidés utilisent les perchoirs disponibles pour défendre leur territoire et chasser les insectes à l'affût : Tyran quiquivi (*Pitangus sulphuratus*), Tyran mélancolique (*Tyrannus melancholicus*) et Tyran de Cayenne (*Myiozetetes cayanensis*).

Seulement deux espèces de colibris ont été détectées dans les friches et les abattis : Ariane de Linné (*Amazilia fimbriata*) et Ermite hirsute (*Glaucis hirsuta*).

Enfin, plusieurs espèces discrètes affectionnent particulièrement les buissons denses et les broussailles : Batara rayé (*Thamnophilus doliatus*), Grisin de Cayenne (*Formicivora grisea*), Synallaxe albane (*Synallaxis albescens*), Synallaxe de Cayenne (*Synallaxis gujanensis*), Todiostre à front gris (*Poecilatriccus fumifrons*), Tyranneau souris (*Phaeomyias murina*), Troglodyte à face pâle (*Thryothorus leucotis*).



Grisin de Cayenne (*Formicivora grisea*) - ©Pelletier V.

Dans l'ensemble, le cortège d'oiseaux rudéraux est bien diversifié. Au-delà de la diversité des stades de formations végétales, favorable à une vaste gamme d'espèces insectivores, la culture de certaines parcelles (banane, papaye) profite certainement à de nombreuses autres espèces frugivores : Tangara à galons blancs (*Tachyphonus rufus*), Calliste diable-enrhumé (*Tangara mexicana*), Organiste tété (*Euphonia violacea*) et Saltator des grands-bois (*Saltator maximus*).

2.2.2. Oiseaux forestiers

59 espèces d'oiseaux sont affiliées aux différents types de boisements, depuis les lisières de boisements secondaires et dégradés jusqu'aux forêts matures, drainées ou hydromorphes. Aucune espèce d'oiseau n'est directement liée au marais, mais certaines sont spécialisées sur ces lisières hydromorphes.

Les deux espèces classiques de tinamous des forêts littorales sont présentes : Tinamou cendré (*Crypturellus cinereus*) et Tinamou soui (*Crypturellus soui*).

Les rapaces diurnes sont peu diversifiés, avec seulement cinq espèces contactées : Urubu à tête rouge (*Cathartes aura*), Grand Urubu (*Cathartes melambrotus*), Aigle tyran (*Spizaetus tyrannus*), Harpage bidenté (*Harpagus bidentatus*), Milan bleuâtre (*Ictinia plumbea*).

Une espèce de martinet chasse les petits insectes au-dessus de la forêt : Martinet polioure (*Chaetura brachyura*).

Les grandes espèces frugivores de perroquets et de toucans sont assez bien représentées mais en faible nombre : Toucan à bec rouge (*Ramphastos tucanus*), Toucan vitellin (*Ramphastos vitellinus*), Pione violette (*Pionus fuscus*), Pione à tête bleue (*Pionus menstruus*), Caïque maïpouri (*Pionites melanocephalus*), Amazone aourou (*Amazona amazonica*).

Quelques espèces strictement forestières indiquent un bon état de conservation des grandes forêts présentes sur le site : Piauhau hurleur (*Lipaugus vociferans*), Jacamar à longue queue (*Galbula dea*), Pic mordoré (*Ceuleus elegans*).

Les Thamnophilidés sont assez peu diversifiés et seulement sept espèces ont été recensées. Six sont des espèces communes : Batara fascié (*Cymbilaimus lineatus*), Batara tacheté (*Thamnophilus punctatus*), Myrmidon pygmée (*Myrmotherula brachyura*), Alapi à tête noire (*Percnostola rufifrons*), Alapi ponctué (*Schistocichla leucostigma*) et Alapi de Buffon (*Myrmeciza atrothorax*). Par contre la présence de **Batara à gorge noire** (*Frederickena viridis*) est très intéressante. Déjà connu de quelques sites sur l'île de Cayenne, cette espèce rare est strictement liée aux forêts de bas-fonds.



Alapi à tête noire (*Percnostola rufifrons*), mâle immature - ©Pelletier V.

Les passereaux frugivores du sous-bois sont très peu représentés : Manakin à tête d'or (*Ceratopira erythrocephala*) et Manakin casse-noisette (*Manacus manacus*).

Enfin **deux espèces strictement liées aux boisements littoraux** occupent le site avec des emplacements de reproduction (leks) : Manakin tijé (*Chiroxiphia pareola*) et Ermite nain (*Phaethornis longuemareus*).

La **présence d'Ibis vert** (*Mesembrinibis cayennensis*) sur le site est à relier aux secteurs les plus hydromorphes des boisements, notamment la lisière inondée liée au massif à *Chrysobalanus icaco*.

Globalement le cortège des espèces forestières demeure assez faible malgré les 59 espèces inventoriées. Il s'agit en partie d'oiseaux très communs qui supportent une altération partielle de leur habitat forestier. Aucune espèce liée aux grandes forêts intactes de l'intérieur n'a été découverte.

Ce cortège est toutefois relativement bien diversifié pour un site proche de Cayenne, ce qui tient d'une part du bon état de la forêt mature incluse dans la parcelle d'étude, d'autre part de la proximité immédiate d'un vaste massif forestier préservé.

2.2.3. Oiseaux de passage

Deux espèces d'oiseaux aquatiques ont été observés survolant le site : Martin-pêcheur à ventre roux (*Megaceryle torquata*) et Grande Aigrette (*Ardea alba*).

Vu les habitats disponibles sur la zone d'étude, ces oiseaux ne sont que de passage et n'exploitent pas ces habitats terrestres. Il est par contre possible que la Grande Aigrette chasse à certaines périodes sur le marais.

2.3. Etat initial des mammifères

Sept espèces de mammifères terrestres ont été observées durant cette étude sur l'ensemble du site.

Une seule de ces espèces a été contactée dans les milieux rudéraux, le **Pian à oreilles noires** (*Didelphis marsupialis*). Les six autres mammifères repérés sont directement liés au massif forestier.

Un groupe de **Tamarins à mains dorées** (*Saguinus midas*) a été entendu quotidiennement, se déplaçant dans les forêts drainées et inondables de la parcelle.

Un groupe d'une dizaine de **Saimiris** (*Saimiri sciureus*) exploite activement la forêt drainée à la recherche de fruits et d'insectes.

Dans les forêts secondaires de lisière a été détecté à deux reprises un **Agouti** (*Dasyprocta leporina*). Cette espèce doit être assez commune sur le site au vu de la diversité des formations forestières présentes.

Un **Ecureuil des Guyanes** (*Sciurus aestuans*) a été noté, explorant les troncs des grands arbres de la forêt drainée. Dans le même secteur un **Paresseux à trois doigts** (*Bradypus tridactylus*) s'exposait au soleil matinal.

Enfin, une observation inattendue et remarquable est venue compléter ces nombreuses observations de mammifères. Dans la matinée du 12 août, à deux reprises une **troupe importante de Pécaris à lèvres blanches** (*Tayassu pecari*) a été dérangée. Les animaux prospectaient activement sur l'interface de la forêt hydromorphe et de la forêt drainée. Les animaux ne s'échappant pas loin mais restant à faible distance, une tentative de dénombrement a été possible.

En vingt minutes, ce sont 85 « cochons-bois » qui sont passés en file indienne, à faible allure, fouillant méticuleusement les zones boueuses des bas-fonds. Ce comptage précis des individus d'un groupe est particulièrement rare. En effet, d'une manière générale les Pécaris à lèvres blanches se tiennent

très groupés, repèrent l'observateur et s'enfuient avant de pouvoir les dénombrer convenablement. Le comptage ici réalisé n'a pas permis de comptabiliser la totalité des individus, certains pécaris restant à distance et non visibles. On peut estimer sans risque que cette harde comptait **au minimum une centaine d'individus**.

La prospection pédestre de l'ensemble de la zone boisée a permis de constater que toutes les zones boueuses ont été scrupuleusement retournées, labourées par les Pécaris, qui devaient donc se trouver là depuis plusieurs jours. Il est intéressant de noter que ce ne sont pas les zones les plus hydromorphes qui sont exploitées (zones encore inondées en août), mais des zones intermédiaires qui viennent récemment d'être exondées. Il est probable que les Pécaris fouillent la terre humide pour y manger divers invertébrés, notamment des vers.

L'inventaire des mammifères de la zone s'est donc avéré très productif, en termes de nombre d'espèces contactées ainsi qu'en termes d'intérêt fonctionnel des écosystèmes. De plus, la découverte de plusieurs affûts de chasse indique que la zone est connue comme un secteur riche en mammifères gibier.

Il convient enfin de signaler que les chiroptères n'ont pas été inventoriés. Aucune colonie de chauves-souris n'a été détectée.



Affût rudimentaire de chasse en forêt hydromorphe au sein de la parcelle - ©Pelletier V.

2.4. Etat initial des reptiles

Cinq espèces de reptiles ont été inventoriées durant les prospections pédestres de cette étude. Ce sont toutes des espèces relativement communes en Guyane, voire abondantes pour certaines. Il s'agit de quatre lézards et d'un caïman. Aucun serpent n'a été observé sur le site durant les deux missions d'expertise.

L'Iguane vert (*Iguana iguana*) a été observé le long de la lisière forestière jouxtant les abattis. Cette interface boisée largement ensoleillée, à proximité de zones d'affleurements sableux, est favorable pour le développement et la reproduction de ce grand lézard.

L'Ameive commun (*Ameiva ameiva*) affectionne les milieux ouverts. On la rencontre assez facilement dans les jardins mais elle peut se rencontrer également dans les zones ouvertes en forêt. Cette espèce est commune sur le site, notamment au niveau des lisières boisées longeant les parcelles cultivées.

Les deux autres lézards sont des espèces nettement forestières. Elles sont très communes sur l'ensemble du massif boisé guyanais : le Kentropyx des chablis (*Kentropyx calcarata*) et le Gonatode des carbets (*Gonatodes humeralis*).

Le Caïman rouge (*Paleosuchus palpebrosus*) est présent dans les petits canaux de la forêt marécageuse. Nous avons découvert un juvénile, de nuit, dans un petit canal du sous-bois forestier. Il est probable que les adultes affectionnent des zones plus inondées comme le marais adjacent.

Les reptiles sont particulièrement difficiles à inventorier car ils sont extrêmement discrets. Il est fort probable que d'autres espèces de lézards ainsi que quelques serpents soient également présents sur le site.



A gauche Iguane vert juvénile (*Iguana iguana*) et à droite Ameive commun (*Ameiva ameiva*) – A. Baglan (images d'archives)

2.5. Etat initial des amphibiens

Neuf espèces d'amphibiens ont été inventoriées lors de cette étude. Elles sont toutes relativement communes sur la bande littorale. Certaines appartiennent à la communauté des milieux ouverts comme la Scinax des maisons (*Scinax ruber*) ou encore le Crapaud bœuf (*Rhinella marina*), qui colonise très facilement de nouveaux territoires grâce aux routes et pistes.



Crapaud boeuf (*Rhinella marina*) – V. Pelletier

La forêt hydromorphe abrite des espèces communes de ce genre de milieux naturels, comme le Leptodactyle groupe *podicipinus* (*Leptodactylus gr. podicipinus*) et le Leptodactyle géant (*Leptodactylus pentadactylus*). Le premier a été aperçu plusieurs reprises et divers groupes de chanteurs ont été entendus le long des canaux. Le second a été observé une seule fois (il s'agissait d'un juvénile).



Leptodactyle géant (*Leptodactylus pentadactylus*) - V. Pelletier

Commune sur le littoral à proximité des zones ouvertes humides herbacées, la Rainette à bandes (*Hypsiboas multifasciatus*) est présente sur la zone d'étude, au niveau d'un petit canal circulant dans un abattis, au milieu de plantations de « dachines ». Cette espèce a aussi été entendue à plusieurs endroits hors de la zone d'étude, dans des friches humides dans le lotissement adjacent à la parcelle.



Rainette à bandes (*Hypsiboas multifasciatus*) - A. Baglan (image d'archive)

La zone la plus propice et la plus intéressante pour les amphibiens est le marais à plantes herbacées au milieu de la forêt marécageuse, en bordure de la zone d'étude. Nous n'y avons toutefois trouvé que des espèces communes, comme la Scinax de Boesemann (*Scinax boesemanni*) et la Rainette naine (*Dendropsophus walfordi*), toutes deux bien connues de ce genre de milieu mais étant aussi présentes en milieux rudéraux (fossés de bords de route). La donnée la plus intéressante du marais concerne la Rainette éperonnée (*Hypsiboas calcaratus*), très commune en Guyane mais beaucoup plus forestière que le reste des espèces inventoriées sur le site. Cette rainette arboricole suggère la présence probable d'autres espèces d'amphibiens, non contactées lors de cette étude, réalisée en fin de saison de reproduction. L'absence sonore de deux espèces très communes, l'une de litière de forêt, l'Adénomère familière (*Adenomera cf. andreae*, contactée lors de la première étude) et l'autre des milieux herbacés, l'Adénomère des herbes (*Adenomera cf. hylaedactyla*), confirme la fin de saison de reproduction des amphibiens.



Rainette éperonnée (*Hypsiboas calcaratus*) – A. Baglan (image d'archive)

3. Diagnostic des enjeux écologiques

3.1. Diagnostic des enjeux des habitats naturels

Les milieux naturels identifiés sur la zone d'étude présentent des enjeux de conservation variés.

Les abattis et les friches sont des biotopes largement modifiés par l'Homme, qui n'hébergent pas d'espèces végétales ou animales rares ou patrimoniales. Ces milieux rudéraux sont largement répartis en Guyane, en expansion, et n'affichent **aucun enjeu de conservation**.

Les forêts secondaires drainées représentent des boisements d'intérêt moyen, où la diversité et l'originalité floristiques s'avèrent particulièrement faibles. Par contre, en ce qui concerne les animaux, ces jeunes forêts affichent un intérêt certain, puisqu'elles constituent un habitat de prédilection de deux oiseaux forestiers strictement littoraux : Ermite nain (*Phaethornis longuemareus*) et Manakin tijé (*Chiroxiphia pareola*).

De plus, **ces forêts constituent un continuum forestier** avec les forêts matures et permettent à l'ensemble des espèces forestières de circuler sur ce secteur en limite de réserve.



Sous-bois clair de jeune forêt secondaire drainée - ©Pelletier V.

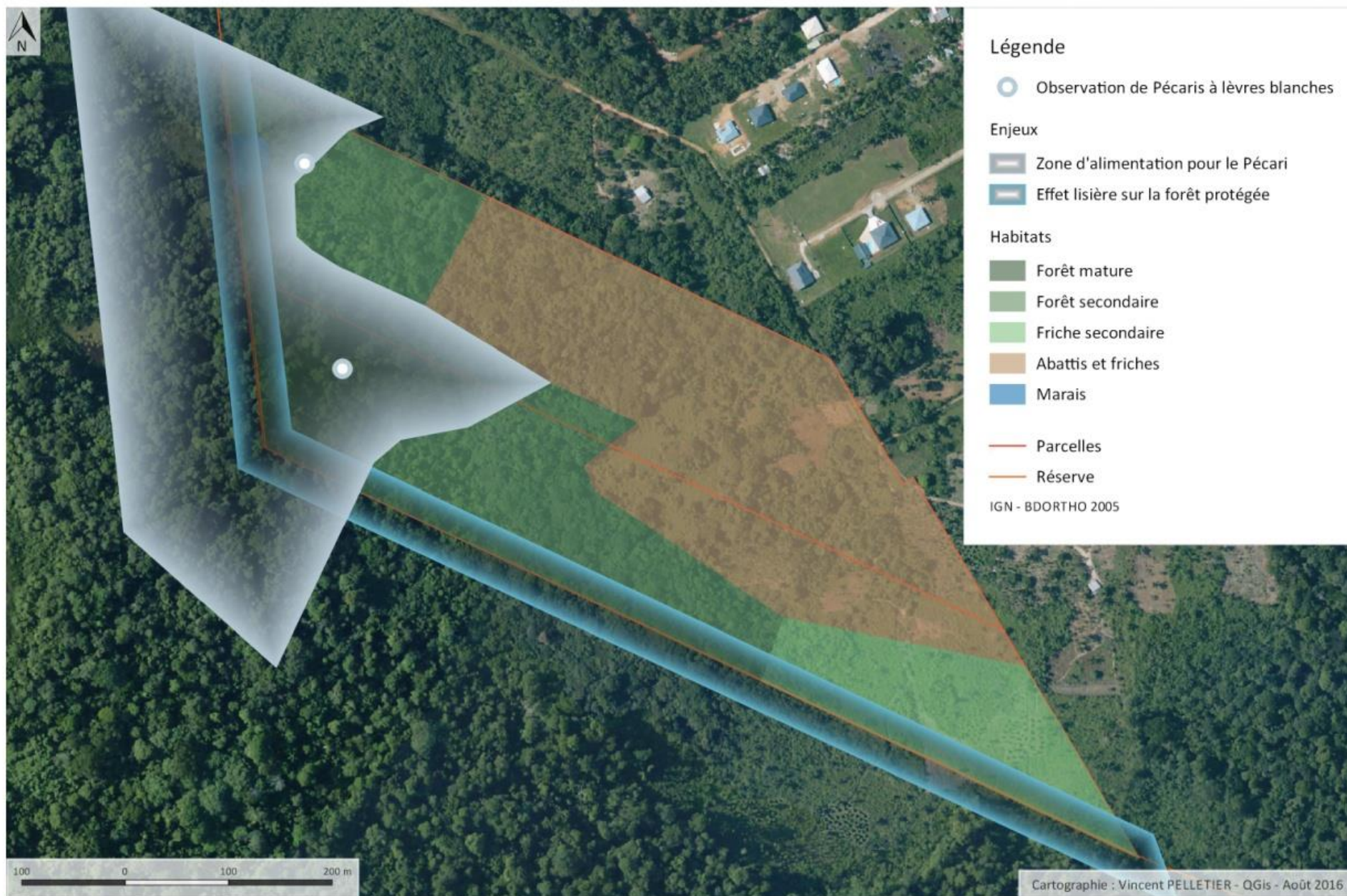
Enfin, **deux habitats** revêtent des **enjeux forts de conservation**. Il s'agit d'une part de la forêt mature et d'autre part de la zone humide marécageuse.

La **grande forêt mature** n'est pas très étendue sur la parcelle d'étude. Elle couvre à la fois des secteurs drainés et des secteurs hydromorphes. Une délimitation approximative a été réalisée sur le terrain et fait état d'une superficie de **4,7 hectares**. Cette forêt est dégradée sur ses marges mais plusieurs indices montrent un **bon état de conservation** : arbres supérieurs à 30 mètres de hauteur, présence de palmiers *Astrocaryum murumuru*, forte diversité d'Aracées.

Deux plantes déterminantes ZNIEFF découvertes sur le site sont à rattacher à la présence de cette forêt mature : *Vanilla cf. palmarum* et *Aristolochia stahelii*. C'est également dans cet habitat qu'a été découvert la majorité des espèces d'oiseaux protégés. Cette forêt ancienne représente en outre une zone d'alimentation importante pour une troupe de Pécaris à lèvres blanches.

Le **marais** à *Eleocharis* et le **marécage ouvert** à *Chrysobalanus* font partie des formations végétales directement liées aux zones humides littorales présentant de forts enjeux de conservation. Ces formations n'ont pas été totalement fouillées car elles sont situées en limite du projet. Toutefois la découverte des lys *Crinum erubescens* marque l'**intérêt patrimonial** de ces habitats.

Au-delà des formations forestières incluses dans les parcelles du projet, les **forêts attenantes de la réserve naturelle** affichent des **enjeux de conservation forts**, puisque situées au sein d'un espace protégé destiné à sauvegarder ce type de forêt littorale menacée.



Cartographie des enjeux de préservation des habitats (La Chaumière, commune de Matoury)

3.2. Diagnostic des enjeux de la flore

Au niveau de la flore patrimoniale, les **enjeux de conservation** sont **modérés**. Parmi les **221 espèces végétales inventoriées** sur l'ensemble du site, **trois sont des plantes remarquables**, déterminantes pour la désignation des ZNIEFF de Guyane. Toutes les autres plantes sont des espèces rudérales, en expansion en Guyane, ou des plantes forestières communes.

Aucune espèce végétale protégée n'a été rencontrée sur le site. Deux plantes protégées connues du périmètre de la réserve ont fait l'objet d'une recherche systématique : *Astrocaryum minus* et *Coussarea hallei*. La bonne détectabilité de ce palmier et de cet arbuste laisse supposer qu'ils sont totalement absents des deux parcelles.

Les plantes déterminantes font l'objet ci-dessous de trois paragraphes expliquant leur caractère endémique ou leur lien à des habitats remarquables.

Liste des plantes Déterminantes ZNIEFF inventoriées sur le secteur Chaumière

Famille	Espèce	Statut	Enjeu	Habitat
LILIACEAE	<i>Crinum erubescens</i>	Dét. ZNIEFF	Modéré	Marais
ORCHIDACEAE	<i>Vanilla cf. palmarum</i>	Dét. ZNIEFF	Modéré	Grands palmiers
ARISTOLOCHIACEAE	<i>Aristolochia stahelii</i>	Dét. ZNIEFF	Modéré	Forêt

- ***Vanilla cf. palmarum* (Orchidaceae)**

Cette grande orchidée lianescente se développe dans les frondaisons des hauts palmiers, et notamment des « Palmiers bâche » (*Mauritia flexuosa*). Cette écologie restreinte lui confère une distribution géographique réduite à la bande littorale. En Guyane, elle apparaît relativement bien répartie voire abondante dans les forêts marécageuses à *Mauritia* de l'ensemble de la bande côtière. L'enjeu de conservation de cette espèce demeure donc modéré en Guyane au vu des effectifs importants de l'espèce sur le territoire.

Sur le site cette espèce a été détectée dans les frondaisons d'un palmier « Maripa » (*Attalea maripa*). En effet, cette autre grande espèce de palmier est également favorable au développement de cette liane.

- ***Aristolochia stahelii* (Aristolochiaceae)**

Cette liane forestière est une espèce quasi endémique de Guyane française, également citée du Suriname. Bien que répartie sur l'ensemble du territoire forestier en Guyane, cette aristoloche ne semble pas commune. En raison de son endémisme marqué et de son lien aux forêts matures de Guyane française, cette plante est considérée comme déterminante de la qualité des habitats.

Sur la zone d'étude, la plante a été découverte en lisière ainsi que dans la forêt située à l'ouest, au sein de la parcelle du projet. Elle se développe au sol et grimpe sur les arbres, en lisière ensoleillée ou dans des secteurs semi ombragés. Cette espèce patrimoniale est également connue du périmètre voisin de la réserve.



Aristolochia stahelii (Aristolochiaceae), infructescence sèche sur liane mature - ©Pelletier V.

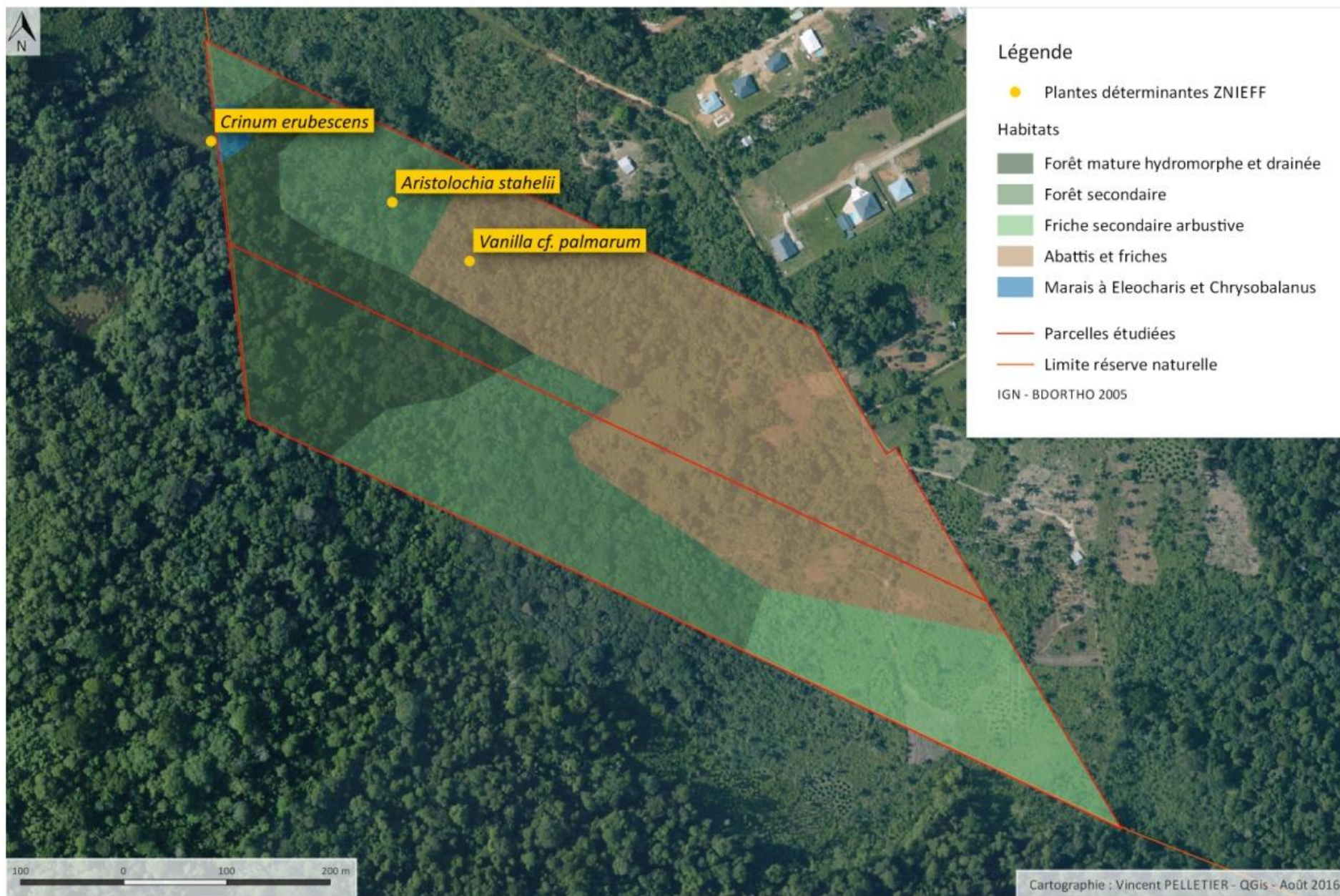
- ***Crinum erubescens* (Liliaceae)**

Ce grand lys est une plante aquatique essentiellement liée aux marais et aux savanes inondées. Il se développe également sur les berges des rivières calmes. En Guyane sa distribution est strictement littorale et sporadique à la faveur de microhabitats favorables. Au niveau du continent sud-américain, il est largement réparti mais apparaît rare sur le plateau des Guyanes. En raison de sa rareté locale et de son lien aux zones humides littorales, cette espèce est déterminante ZNIEFF.

Une population de plusieurs dizaines d'individus se développe dans le marais, dans les zones centrales herbacées très inondées. Cette espèce patrimoniale se situe précisément à la limite entre le projet et la RNN.



Crinum erubescens, lys aquatique dans le marais à *Eleocharis* - ©Pelletier V.



Cartographie des plantes remarquables (La Chaumière, commune de Matoury)

3.3. Diagnostic des enjeux des oiseaux

Afin d'évaluer le statut guyanais des oiseaux inventoriés, **trois niveaux d'analyse** sont utilisables.

Le **statut réglementaire de protection** des espèces est l'élément prioritaire. L'arrêté ministériel de protection des oiseaux en Guyane a été récemment modifié (mars 2015) et protège désormais de nombreuses espèces rares ou menacées. Certaines espèces d'oiseaux les plus sensibles sont maintenant protégées avec leur habitat, au-delà de la protection des individus.

Le deuxième niveau d'analyse se fait à partir du **statut UICN de menace** pesant sur les espèces. La liste rouge des oiseaux menacés en Guyane est en cours de validation et sera publiée en 2017. Les statuts régionaux UICN des oiseaux guyanais ne sont donc pas utilisés, cette analyse n'étant pas réalisable à ce jour.

Le troisième niveau du diagnostic s'établit sur la base de la liste des **oiseaux déterminants ZNIEFF**. Cette liste tient compte d'éléments de rareté, de patrimonialité, d'endémisme et de lien aux biotopes menacés.

Parmi les **103 espèces d'oiseaux inventoriées** sur le site, **19 sont protégées**. Aucune de ces espèces ne bénéficie du statut de protection avec habitat. Une espèce supplémentaire ne bénéficie pas de protection réglementaire mais est considérée comme une espèce déterminante ZNIEFF : **Ermite nain** (*Phaethornis longuemareus*). Ces **20 espèces remarquables** sont présentées dans le tableau ci-dessous, avec une synthèse de leur statut en Guyane et des enjeux de conservation qui les concernent.

Liste des oiseaux protégés et déterminants ZNIEFF de la parcelle

Famille	Nom français	Nom scientifique	Habitat	Enjeu	Protection	ZNIEFF
Ardéidés	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	Passage	Modéré	P	-
Threskiornithidés	Ibis vert	<i>Mesembrinibis cayennensis</i>	Forêts	Modéré	P	-
Cathartidés	Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	Forêts	Modéré	P	-
Cathartidés	Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	Forêts	Modéré	P	-
Cathartidés	Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	Milieus rudéraux	Faible	P	-
Accipitridés	Aigle tyran	<i>Spizaetus tyrannus</i>	Forêts	Modéré	P	-
Accipitridés	Harpag bidenté	<i>Harpagus bidentatus</i>	Forêts	Modéré	P	-
Accipitridés	Milan bleuâtre	<i>Ictinia plumbea</i>	Forêts	Modéré	P	-
Accipitridés	Buse à gros bec	<i>Rupornis magnirostris</i>	Milieus rudéraux	Faible	P	-
Rallidés	Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	Milieus rudéraux	Faible	P	-
Rallidés	Râle grêle	<i>Laterallus exilis</i>	Milieus rudéraux	Faible	P	-
Nyctibiidés	Ibijau gris	<i>Nyctibius griseus</i>	Forêts	Modéré	P	-
Trochilidés	Ermite nain	<i>Phaethornis longuemareus</i>	Forêts	Modéré	-	D
Thamnophilidés	Batara à gorge noire	<i>Frederickena viridis</i>	Forêts	Modéré	P	D
Thamnophilidés	Alapi à menton noir	<i>Hypocnemoides melanopogon</i>	Forêts	Modéré	P	-
Tyrannidés	Tyranneau minute	<i>Ornithion inermis</i>	Forêts	Modéré	P	-
Tyrannidés	Tyranneau des palétuviers	<i>Sublegatus arenarum</i>	Milieus rudéraux	Modéré	P	-
Tyrannidés	Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	Forêts	Modéré	P	-
Pipridés	Manakin tijé	<i>Chiroxiphia pareola</i>	Forêts	Modéré	P	-
Troglodytidés	Troglodyte à face pâle	<i>Cantorchilus leucotis</i>	Milieus rudéraux	Faible	P	-

Les oiseaux protégés inventoriés sur le site sont en grande partie des rapaces (sept espèces diurnes). Les trois vautours observés sont des espèces communes en Guyane et dont les enjeux de conservation sont faibles ou modérés. L'**Urubu noir** (*Coragyps atratus*) a tendance à se développer avec les activités humaines. L'**Urubu à tête rouge** (*Cathartes aura*) est lié aux boisements littoraux et lisières. La tendance d'évolution de ses populations en Guyane demeure cependant inconnue. Le **Grand Urubu** (*Cathartes melambrotus*) est commun sur l'ensemble du massif forestier de l'intérieur jusqu'aux marges des boisements matures littoraux.

La **Buse à gros bec** (*Rupornis magnirostris*) est une espèce qui colonise les milieux secondaires, abattis et jardins. Cette espèce est commune dans les zones agricoles et périurbaines. Elle est en expansion en Guyane et ne présente pas d'enjeu de conservation.

L'**Aigle tyran** (*Spizaetus tyrannus*) et le **Milan bleuâtre** (*Ictinia plumbea*) sont des rapaces forestiers communs, qui possèdent de vastes territoires et débordent fréquemment sur les marges des boisements littoraux.

L'**Harpage bidenté** (*Harpagus bidentatus*) est un petit rapace commun dans les forêts matures. Fréquemment associé aux troupes de singes, qu'il accompagne pour chasser les insectes et les petits vertébrés dérangés, cet oiseau utilise des territoires de surface plus réduite.

La **Grande Aigrette** (*Ardea alba*) est une espèce strictement liée aux zones humides ouvertes pour son alimentation et sa reproduction. Les trois oiseaux observés en vol se trouvaient en déplacement et ne font que survoler la parcelle. L'enjeu de conservation de cette espèce en Guyane est modéré puisque l'espèce se maintient correctement à la faveur des marais et vasières de la bande littorale.

Deux espèces de râles protégés sont présentes sur la zone d'étude. Le **Râle kiolo** (*Anurolimnas viridis*) et le **Râle grêle** (*Laterallus exilis*) sont des espèces qui affectionnent les espaces herbacés comme les pâturages et les friches. Ces deux espèces sont probablement en expansion en Guyane à la faveur de l'augmentation des surfaces pâturées et défrichées.

L'**Ibis vert** (*Mesembrinibis cayennensis*) est strictement lié aux zones boisées marécageuses. Assez fréquent sur la bande littorale, à la faveur des lisières des forêts marécageuses, il est plus localisé dans l'intérieur, restreint aux rives inondables des grandes rivières.

L'**Ibijau gris** (*Nyctibius griseus*) est un oiseau nocturne facilement détectable grâce à son chant mélodieux. Peu commun, il est néanmoins réparti sur l'ensemble du territoire guyanais. Fortement lié au massif forestier, cette espèce affectionne particulièrement les ouvertures et les lisières, afin de chasser les insectes à l'affût.

Deux passereaux utilisant les milieux dégradés de friches et de lisières ont été détectés sur le site.

Le **Troglodyte à face pâle** (*Thryothorus leucotis*) est une espèce commune sur les secteurs broussailleux humides du littoral, qui présente peu d'enjeu de conservation mais semble plutôt en expansion.

Le **Tyranneau des palétuviers** (*Sublegatus arenarum*) est plus localisé, principalement présent à proximité des secteurs de mangrove. Il est régulièrement contacté dans des habitats secondarisés. Son enjeu de conservation est modéré, l'évolution de ses populations demeurant méconnue. Sa

présence sur le site est à mettre en relation avec les grandes étendues de mangrove d'estuaire situées à proximité.



Trogodyte à face pâle (*Thryothorus leucotis*) - ©Pelletier V.

Six petites espèces d'oiseaux protégés sont strictement forestières, avec des affinités plus ou moins marquées pour certains types de boisements.

L'**Alapi à menton noir** (*Hypocnemoides melanopogon*) est un passereau intimement lié aux berges des rivières à cours lent et à végétation buissonnante. Largement réparti en Guyane sur l'ensemble du réseau hydrographique, il demeure toutefois peu commun, localisé à certaines portions de rivière qui présentent des caractéristiques favorables (végétation buissonnante des berges). Sa présence sur le site d'étude est conditionnée par la petite zone humide existant à l'ouest de la parcelle. Cette formation à *Chrysobalanus icaco* avec des zones d'eau exposées au soleil apparaît comme un habitat favorable pour cette espèce exigeante. Ce passereau est également connu à proximité sur les bords de la rivière de Cayenne. Son enjeu de conservation est modéré à l'échelle du territoire guyanais mais il n'est pas négligeable à l'échelle de l'île de Cayenne où il semble rare.

Le **Batara à gorge noire** (*Frederickena viridis*) est un oiseau plutôt rare en Guyane, essentiellement restreint aux grands flats forestiers de l'intérieur. Découvert ces dernières années sur plusieurs sites sublittoraux, ce passereau demeure peu abondant et directement dépendant des forêts matures hydromorphes. L'enjeu de conservation de cette espèce peu commune mais largement répartie est donc modéré.

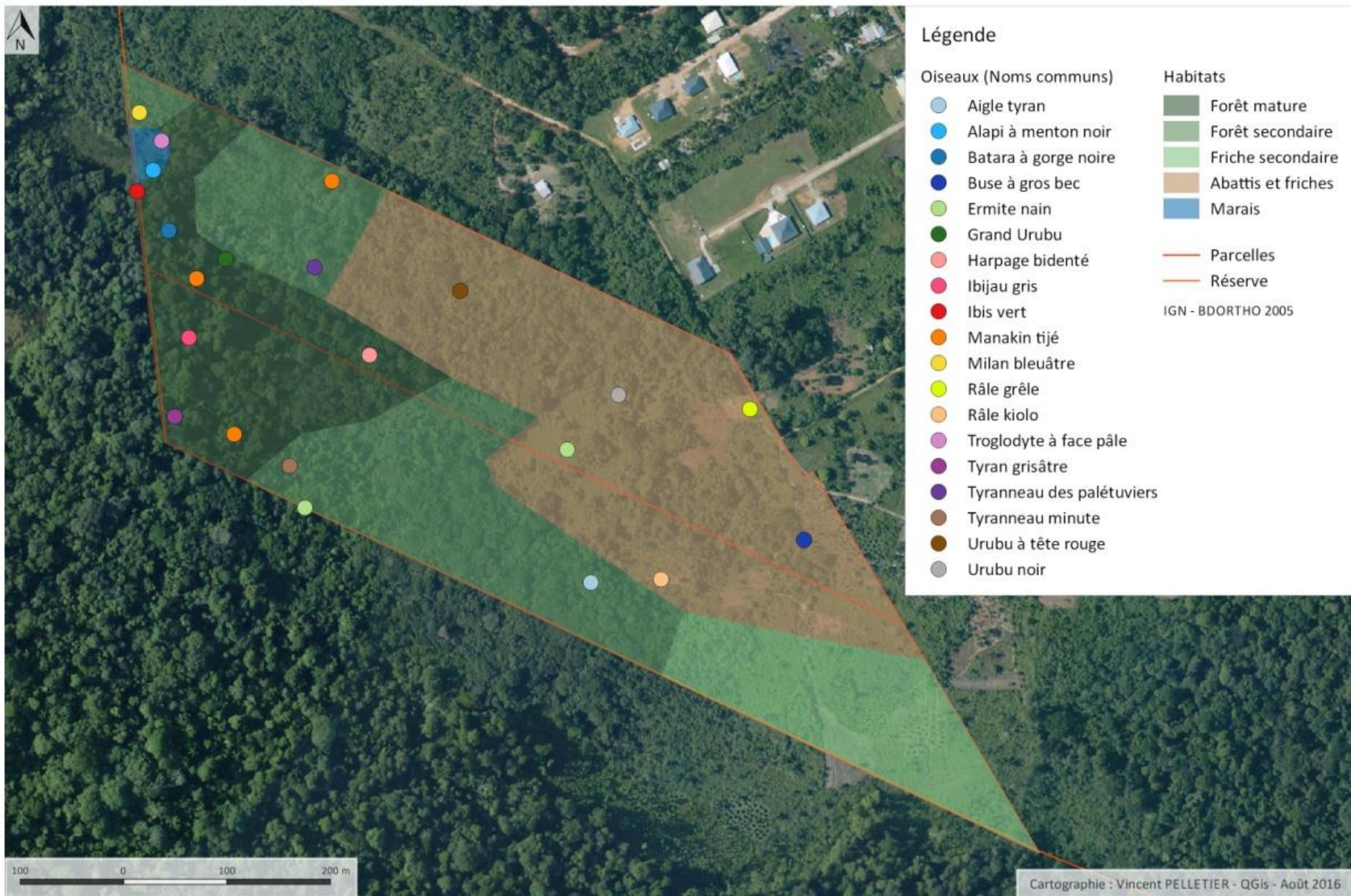
Le **Tyranneau minute** (*Ornithion inerme*) et le **Tyran grisâtre** (*Rhytipterna simplex*) sont deux espèces forestières communes, largement réparties sur le massif forestier. Ces deux passereaux ne présentent peu d'enjeu de conservation en Guyane.

Enfin, deux espèces forestières présentent des enjeux avérés de conservation en raison de leur restriction aux boisements littoraux et de leur absence de l'intérieur du massif. Ces deux espèces sont donc réduites à une répartition géographique strictement limitée à la bande sublittorale. De plus, leur habitat favorable (boisements littoraux drainés) est fortement visé et impacté par les activités humaines, et notamment les déforestations à finalité agricole ou urbaine. Pour ces deux espèces, **Ermite nain** (*Phaethornis longuemareus*) et **Manakin tijé** (*Chroxiphia pareola*), les enjeux de conservation peuvent être qualifiés de « modérés », puisque les effectifs sont encore conséquents.

Aucune des autres espèces inventoriées ne présente d'intérêt notable en matière de conservation. Ce sont toutes des espèces en expansion pour les espèces rudérales, ou communes et largement réparties pour les espèces forestières.

5 espèces présentent un **faible enjeu de conservation**, étant en expansion en Guyane.

15 espèces présentent des **enjeux modérés de conservation** en Guyane, avec souvent de fortes populations réparties sur l'ensemble du territoire ou des populations en bon état mais limitées géographiquement à la bande littorale et liées à des formations végétales localisées.



Cartographie des oiseaux remarquables (La Chaumière, commune de Matoury)

3.4. Diagnostic des enjeux des mammifères

Parmi les **sept espèces** de mammifères terrestres et arboricoles inventoriées, **six sont des espèces communes** sur le territoire forestier guyanais : Pian à oreilles noires (*Didelphis marsupialis*), Tamarin à mains dorées (*Saguinus midas*), Saïmiri (*Saimiri sciureus*), Agouti (*Dasyprocta leporina*), Ecureuil des Guyanes (*Sciurus aestuans*), Paresseux à trois doigts (*Bradypus tridactylus*).

Ces six espèces ne présentent pas d'enjeu de conservation en Guyane française. En effet, elles sont à ce jour largement réparties sur l'ensemble du territoire, souvent abondantes et assez tolérantes vis-à-vis de la dégradation des habitats forestiers.

Par contre, la présence d'une **harde importante de Pécaris à lèvres blanches** (*Tayassu pecari*) est un **élément faunistique remarquable**. Cette espèce grégaire est considérée comme déterminante pour la désignation des ZNIEFF. Indicateurs de forêts matures en bon état de conservation, cet animal subit une pression de chasse importante et une diminution probable et régulière de ses effectifs. L'existence d'un groupe très important à proximité des zones habitées est exceptionnelle et à mettre en **relation directe avec la protection assurée par la RNN du Mont Grand Matoury**. Le groupe observé a permis de réaliser un dénombrement de 85 individus et il est probable que cette troupe en compte plus d'une centaine.

L'utilisation régulière du territoire de la RNN par les Pécaris est bien connue et est désormais étudiée par suivi satellite d'animaux équipés de collier émetteur (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage). Le technicien en charge du programme sur le secteur de Matoury a confirmé que la harde suivie sur la Réserve de Matoury utilise effectivement ce secteur précis de la Chaumière. L'observation réalisée concerne donc un groupe qui est intimement dépendant de la protection de la Réserve. L'après-midi même de l'observation, plusieurs coups de feu ont été entendus sur le secteur et concernaient probablement ce groupe de « cochons-bois ».

En Guyane, l'enjeu de conservation du Pécaris à lèvres blanches peut être considéré comme modéré à fort, en raison de la chute des effectifs, malgré l'étendue du massif forestier favorable et des zones non chassées. Par contre, **sur l'île de Cayenne l'enjeu de conservation est véritablement fort**. Cette harde importante constitue sans doute l'essentiel de la population existant sur la réserve et sur l'île de Cayenne.

3.5. Diagnostic des enjeux des reptiles

Il n'y a à ce jour que très peu d'espèces protégées de reptiles et cette liste regroupe essentiellement des espèces menacées par les prélèvements sauvages pour la terrariophilie.

Nous nous sommes donc appuyés sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF ainsi que sur la Liste Rouge UICN des reptiles de Guyane (hormis pour les Caïmans, non évalués à ce jour). Sur les cinq espèces détectées de cet inventaire, aucune n'est déterminante ZNIEFF ni ne présente de statut de menace UICN.

Ce sont tous des reptiles communs voire abondants sur l'ensemble du territoire guyanais, et qui n'affichent pas d'enjeux patrimoniaux ou conservatoires.

Nous pouvons tout de même noter que l'Iguane vert (*Iguana Iguana*) observé était un juvénile et que cette espèce utilise probablement les zones de sable, mises à nu dans les abattis, pour pondre. Le Caïman rouge (*Paleosuchus palpebrosus*) est plutôt une espèce du littoral affectionnant les zones de savanes inondées, de prairies ou de petites criques forestières. Un jeune individu a été observé dans un des petits canaux de la forêt inondable. Il est probablement lié au marais en bordure de la parcelle étudiée.



Caïman rouge, juvénile (*Paleosuchus palpebrosus*) – V. Pelletier

Au niveau des reptiles comme des amphibiens, nos inventaires mettent en évidence l'absence d'espèce rare ou patrimoniale, mais la présence de cortèges d'espèces communes. Ces cortèges sont directement liés aux deux habitats naturels de bonne qualité que sont le marais et la forêt inondée.

3.6. Diagnostic des enjeux des amphibiens

Il n'y a à ce jour aucune espèce protégée d'amphibien, nous nous sommes donc appuyés sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF ainsi que sur la Liste Rouge UICN des Anoures de Guyane. Sur les 9 espèces inventoriées lors de cette étude, aucune n'est déterminante ZNIEFF et une est considérée comme NT (Espèce quasi menacée) au statut UICN national. Une espèce est dite quasi menacée (NT) lorsqu'elle a été évaluée d'après les critères et ne remplit pas, pour l'instant, les critères des catégories « En danger critique d'extinction, En danger ou Vulnérable » mais qu'elle est près de remplir ces critères ou qu'elle les remplira probablement dans un proche avenir (Source UICN).

Espèce remarquable contactée sur le site

Famille	Nom Français	Nom latin	Enjeu	Protection	Dét. ZNIEFF	UICN 2017
Hylidae	Rainette naine	<i>Dendropsophus walfordi</i>	Modéré			NT

Rainette naine (*Dendropsophus walfordi*) – enjeu faible

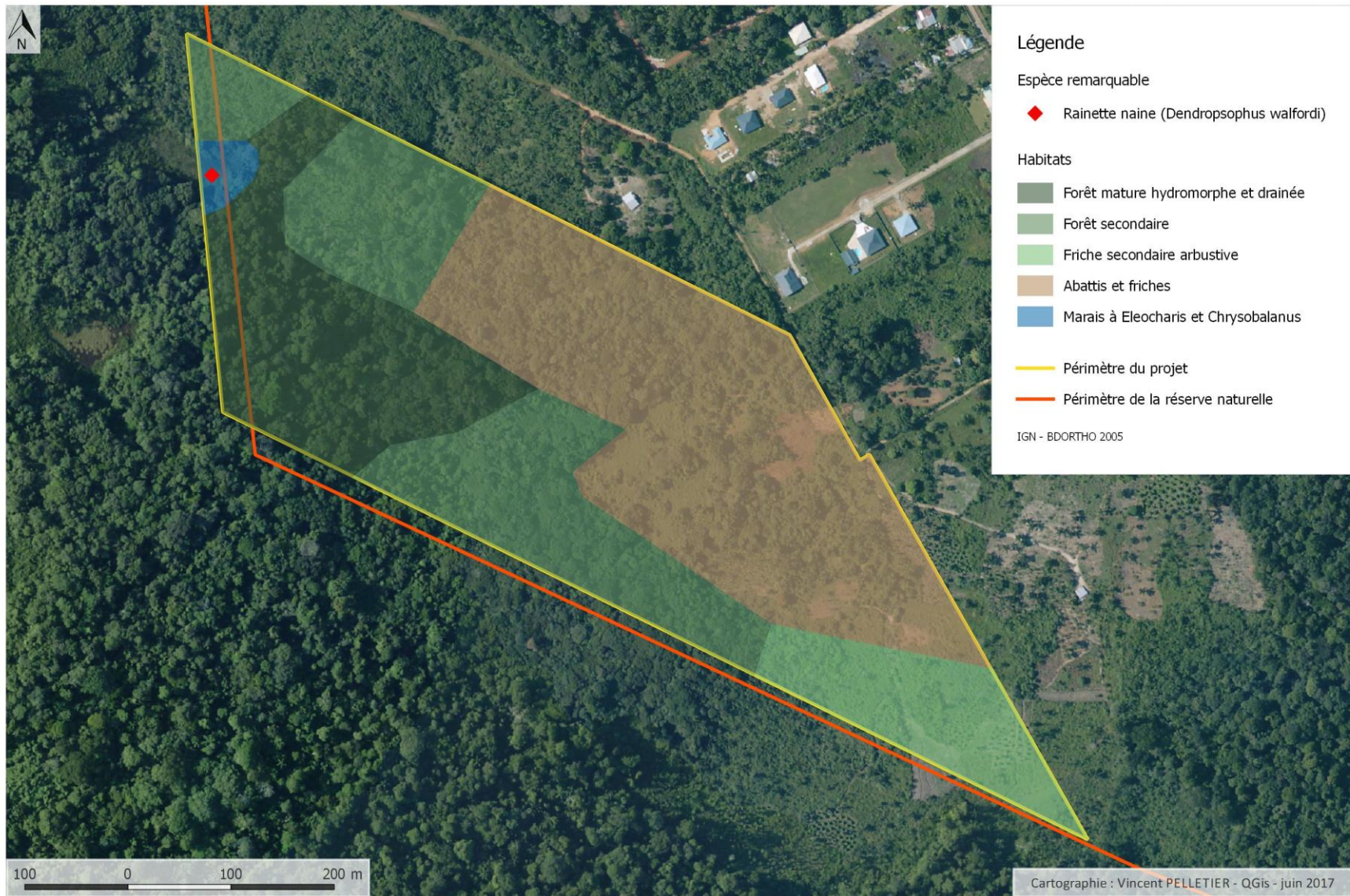
Cette petite rainette facilement reconnaissable à son chant est présente en Guyane des Marais de Kaw à Iracoubo, tout le long du littoral. Cette espèce est typique des milieux ouverts humides, elle colonise facilement les fossés. Elle a été évaluée comme NT (quasi menacée) au statut UICN, du fait de sa faible répartition sur le département. Elle est cependant très commune dans sa zone d'occupation. Cette espèce est présente dans le marais herbacé en marge de la zone d'étude.



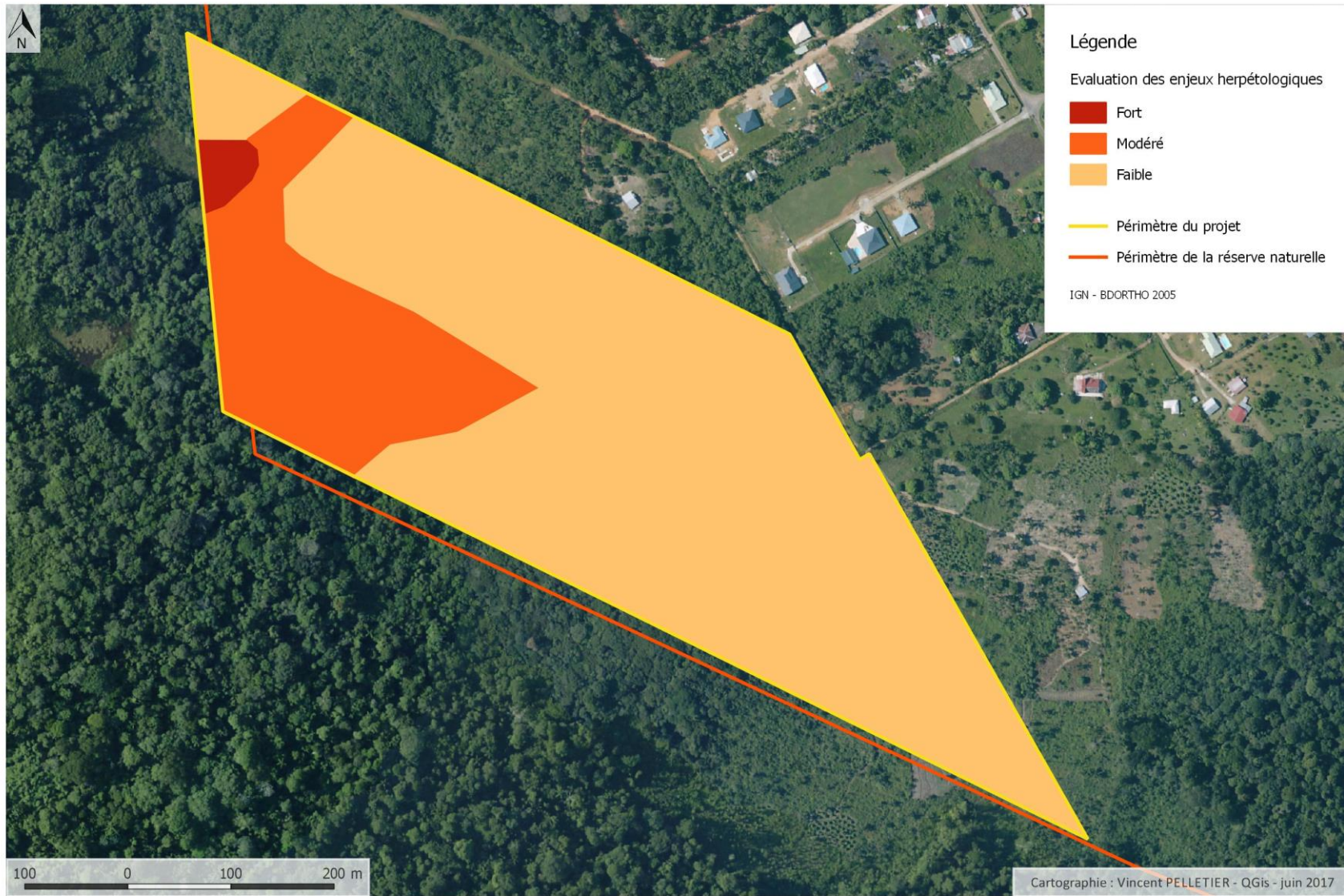
Rainette naine (*Dendropsophus walfordi*) – A. Baglan (image d'archive)

Malgré le fait que notre inventaire ait été réalisé en fin de saison de reproduction des amphibiens, nous avons recherché avec attention dans tous les points d'eau accessibles la présence de têtards ou de juvéniles, qui prouveraient que ces zones servent de site de reproduction. Nous avons observé un seul juvénile et aucun têtard n'a été vu dans les canaux de la forêt inondable. Le seul site qui paraisse intéressant pour la reproduction des batraciens est le marais et la forêt attenante à celui-ci.

Les cartographies ci-dessous illustrent la répartition de la seule espèce remarquable détectée et présentent une synthèse des enjeux herpétologiques en termes d'habitats naturels.



Cartographie des amphibiens et reptiles remarquables (La Chaumière, commune de Matoury)



Cartographie des enjeux herpétologiques (La Chaumière, commune de Matoury)

4. Impacts et mesures correctrices

4.1. Impacts et mesures sur les habitats et la réserve naturelle

Aucun habitat particulièrement rare n'est présent sur la zone d'étude.

Le défrichement des zones rudérales entrainera la disparition irréversible des abattis et des friches, des buissons et des lisières secondaires. Ces habitats ne présentent pas d'intérêt patrimonial ni d'enjeu de conservation.

Ces biotopes représentent dix hectares pour les abattis et les friches. Le défrichement des trois hectares de friche secondaire arbustive n'aura pas d'impact significatif sur la faune et la flore locales.



Charbonnière et bananeraie faisant suite aux déforestations - ©Pelletier V.

La déforestation impliquera la destruction de différents types de boisements. Les forêts secondaires de repousse présentent peu d'intérêt ou d'enjeu de conservation.

En revanche, les **forêts matures de Guyane**, drainées ou hydromorphes sont remarquables en soi et hébergent une **forte biodiversité** d'espèces végétales et animales patrimoniales. Ces forêts sont encore très largement répandues en Guyane et l'enjeu de conservation demeure faible à l'échelle du territoire.

Les forêts sublittorales forment une entité remarquable, différente des forêts de l'intérieur. Ces forêts situées dans la marge de la plaine côtière présentent une flore et une faune typiques. Le Manakin tijé et l'Ermite nain en sont des exemples parfaits. La destruction des forêts sublittorales de Guyane est non négligeable, directement soumise à la pression anthropique. La RNN du Mont Grand Matoury protège ce type d'habitat, menacé sur l'île de Cayenne. Au niveau local, la préservation des **forêts matures de l'île de Cayenne** affiche donc un **enjeu fort de conservation**.

Une mesure d'évitement vise donc à **maintenir les 4,7 hectares de forêt mature** présente sur le projet. De la même manière, une mesure d'évitement est nécessaire pour **proscrire tout impact sur la zone humide limitrophe**.

Impact sur la forêt mature du projet (4,7 hectares)	
Poste évalué	Description ou quantification
Type d'impact	Direct.
Durée de l'impact	Permanent.
Nature de l'impact	Destruction de l'ensemble des espèces végétales par déforestation. Perte de territoire pour les espèces animales
Statut juridique	
Enjeu de conservation	Fort au niveau de l'île de Cayenne.
Impact sur la flore	Fort . La totalité des espèces végétales disparaîtront du site.
Impact sur la faune	Fort . La totalité des espèces animales disparaîtront du site.
Capacité de régénération	Impossible en cas de déforestation.
Appréciation générale	Impact fort par destruction d'une forêt littorale mature.
Mesure proposée (évitement)	Non déforestation des forêts matures des deux parcelles.
Impact résiduel avec mesure correctrice	Modéré . Le maintien de la forêt mature permettra la sauvegarde de la majorité des espèces animales et végétales.

Impact sur la zone humide : marais et lisière marécageuse (0,17 hectares)	
Poste évalué	Description ou quantification
Type d'impact	Direct et indirect.
Durée de l'impact	Permanent.
Nature de l'impact	Destruction de la lisière du marais par déforestation. Modification des conditions hydriques du marais. Risques de pollution.
Statut juridique	
Enjeu de conservation	Fort au niveau de l'île de Cayenne.
Impact sur la flore	Fort. La modification (assèchement ou inondation) ou la pollution du marais auraient des conséquences directes sur la flore.
Impact sur la faune	Fort. Plusieurs espèces protégées sont directement liées aux formations marécageuses de lisière (Ibis vert, Alapi à menton noir, rainette naine)
Capacité de régénération	Impossible en cas de déforestation de la lisière ou modification du marais.
Appréciation générale	Impact fort par destruction de la lisière et modifications des conditions hydriques.
Mesure proposée (évitement)	Non déforestation de la lisière marécageuse du marais et de la forêt attenante. Gestion des écoulements d'eaux relatifs au projet.
Impact résiduel avec mesure correctrice	Faible. Le maintien de la lisière conservera l'intégrité du marais. La présence du marais est à prendre en compte dans le plan de gestion des eaux du site, afin d'éviter toute inondation, assèchement ou pollution.

La déforestation de surfaces boisées directement attenantes au périmètre de la réserve naturelle nationale du Mont Grand Matoury pose plusieurs problèmes.

Une déforestation jusqu'à la limite de la réserve aurait ainsi différents impacts négatifs :

- **Effet lisière** : augmentation de l'ensoleillement et diminution de l'humidité en sous-bois, modification des conditions écologiques de la forêt ;
- **Perte de territoire** pour les animaux de la réserve utilisant les deux espaces ;
- **Facilitation des accès** pour la faune domestique (chien, chat) et les chasseurs.

Afin de considérer l'ensemble de la problématique, une fiche synthétique concernant l'impact sur la forêt attenante du périmètre de la réserve, au-delà de la déforestation de la parcelle proprement dite, est présentée ci-dessous. Une mesure de réduction est proposée pour atténuer l'impact direct de l'effet-lisière sur les habitats jointifs de la réserve. Cette mesure vise à maintenir une bande forestière tout le long du linéaire commun entre les deux parcelles et le périmètre de la réserve naturelle. **Une bande de 20 mètres de largeur est suggérée pour réduire significativement les impacts** sur les habitats et la flore. Il s'agit d'une estimation personnelle minimale, une distance de 10 mètres s'avérant inopérante. En ce qui concerne la faune, cette mesure sera insuffisante puisque les espèces se déplacent probablement sur l'ensemble des surfaces forestières disponibles.

Impact sur la réserve naturelle nationale du Mont Grand Matoury	
Poste évalué	Description ou quantification
Type d'impact	Direct et indirect.
Durée de l'impact	Permanent.
Nature de l'impact	Modification des conditions écologiques de la forêt attenante au projet. Perte de territoire pour les animaux de la réserve. Facilitation des accès pour les animaux domestiques et les chasseurs.
Statut juridique	Espace naturel protégé. Réserve naturelle nationale.
Enjeu de conservation	Fort.
Impact par rapport à la flore de la réserve	Fort. Les plantes ombrophiles de sous-bois situées à proximité de la lisière ne supporteront pas les modifications écologiques.
Impact par rapport à la faune de la réserve	Fort. Les animaux perdront une zone d'alimentation et seront plus exposés au dérangement et à la chasse.
Capacité de régénération	Impossible en cas de déforestation.
Appréciation générale	Impact fort par assèchement du sous-bois de la forêt de la réserve et perte d'habitat pour les animaux.
Mesure proposée (réduction)	Non déforestation d'une bande forestière de 20 mètres de large. Non déforestation des forêts matures de la parcelle.
Impact résiduel avec mesure correctrice	Modéré. La zone tampon permettra de supprimer la majorité des effets lisière concernant la flore. Les effets concernant la faune seront atténués.

4.2. Impacts et mesures sur la flore

Parmi les trois plantes remarquables découvertes sur le site, deux sont situées au sein de la parcelle et subiront un impact direct lié aux déforestations. Par contre, le lys *Crinum erubescens* est situé en limite du périmètre du projet, en réserve naturelle et dans la zone humide. Cette espèce sensible ne doit pas subir d'impact au vu de sa situation en espace protégé.

Impact sur les 2 deux plantes déterminantes ZNIEFF forestières : <i>Vanilla cf. palmarum</i> et <i>Aristolochia stahelii</i>	
Poste évalué	Description ou quantification
Type d'impact	Direct.
Durée de l'impact	Permanent.
Nature de l'impact	Destruction d'individus par déforestation.
Statut juridique	Espèces déterminantes ZNIEFF.
Enjeu de conservation	Modéré.
Impact par rapport à la population locale	Faible. Ces deux espèces sont connues aux alentours de la parcelle du projet.
Impact par rapport à la population guyanaise	Très Faible. Ces deux espèces sont réparties sur une vaste superficie en Guyane.
Capacité de régénération	Impossible en cas de déforestation.
Appréciation générale	Impact faible par destruction directe d'individus et perte d'habitat.
Mesure proposée (réduction)	Non déforestation de la forêt hydromorphe (habitat à <i>Vanilla cf. palmarum</i>). Non déforestation de la forêt mature (habitat à <i>Aristolochia stahelii</i>).
Impact résiduel avec mesure correctrice	Faible. La destruction d'individus n'est pas exclue sur les lisières mais la conservation des habitats sur le site permettra le maintien de ces espèces.

Impact sur la plante déterminante ZNIEFF : <i>Crinum erubescens</i>	
Poste évalué	Description ou quantification
Type d'impact	Indirect.
Durée de l'impact	Permanent.
Nature de l'impact	Modification des conditions écologiques du marais.
Statut juridique	Espèce déterminante ZNIEFF.
Enjeu de conservation	Modéré.
Impact par rapport à la population locale	Fort. Cette espèce est peu distribuée aux environs de Cayenne. Il s'agit de la seule population connue pour la réserve naturelle.
Impact par rapport à la population guyanaise	Modéré. Cette espèce est connue d'une vingtaine de localités dispersées sur le littoral.
Capacité de régénération	Impossible en cas de déforestation.
Appréciation générale	Impact fort par modification d'habitat.
Mesure proposée (évitement)	Non déforestation de la lisière marécageuse du marais et de la forêt attenante. Gestion des écoulements d'eaux relatifs au projet.
Impact résiduel avec mesure correctrice	Faible. Le maintien du marais en l'état actuel permettra le maintien du lys dans le marais.

4.3.Impacts et mesures sur la faune

Les 20 espèces d'animaux remarquables font l'objet d'une fiche spécifique ou sont regroupées par thème lorsque leurs enjeux et impacts sont identiques (espèces liées à un même habitat).

Impact sur l'Ibis vert (<i>Mesembrinibis cayennensis</i>)	
Poste évalué	Description ou quantification
Type d'impact	Direct.
Durée de l'impact	Permanent.
Nature de l'impact	Destruction d'habitat par déforestation de la lisière hydromorphe.
Statut juridique	Espèce protégée.
Enjeu de conservation	Modéré.
Impact par rapport à la population locale	Faible. La zone humide liée au projet est de faible superficie et ne constitue qu'une petite portion de leur territoire.
Impact par rapport à la population guyanaise	Très Faible.
Capacité de régénération	Impossible en cas de déforestation.
Appréciation générale	Impact faible par dérangement temporaire et perte de territoire.
Mesure proposée (évitement)	Non déforestation de la forêt hydromorphe.
Impact résiduel avec mesure correctrice	Faible , uniquement lié au dérangement temporaire pendant la phase travaux.

Impact sur la Grande Aigrette (<i>Ardea alba</i>)	
Poste évalué	Description ou quantification
Type d'impact	Inexistant.
Durée de l'impact	Inexistant.
Statut juridique	Espèce protégée.
Enjeu de conservation	Modéré.
Impact par rapport à la population locale	Inexistant. Les oiseaux observés ne font que survoler le site pour se rendre d'une zone humide à une autre. L'utilisation temporaire du marais est toutefois possible.
Impact par rapport à la population guyanaise	Inexistant.
Appréciation générale	Impact inexistant.

Impact sur les 2 rapaces liés aux milieux rudéraux : Urubu noir (<i>Coragyps atratus</i>) et Buse à gros bec (<i>Rupornis magnirostris</i>)	
Poste évalué	Description ou quantification
Type d'impact	Direct.
Durée de l'impact	Permanent.
Nature de l'impact	Destruction des abattis et des friches.
Statut juridique	Espèces protégées.
Enjeu de conservation	Faible.
Impact par rapport à la population locale	Faible. Le défrichement et l'urbanisation du site entraîneront une perte de territoire pour ces espèces.
Impact par rapport à la population guyanaise	Très Faible.
Capacité de régénération	Peu probable selon le degré d'urbanisation. Possible en cas de maintien d'espaces verts.
Appréciation générale	Impact faible par dérangement temporaire et perte de territoire.

Impact sur les 5 rapaces forestiers : Urubu à tête rouge (<i>Cathartes aura</i>), Grand urubu (<i>Cathartes melambrotus</i>), Aigle tyran (<i>Spizaetus tyrannus</i>), Harpage bidenté (<i>Harpagus bidentatus</i>), Milan bleuâtre (<i>Ictinia plumbea</i>)	
Poste évalué	Description ou quantification
Type d'impact	Direct.
Durée de l'impact	Permanent.
Nature de l'impact	Destruction d'habitat par déforestation.
Statut juridique	Espèces protégées.
Enjeu de conservation	Modéré.
Impact par rapport à la population locale	Faible. La déforestation entrainera un dérangement temporaire et une perte de territoire.
Impact par rapport à la population guyanaise	Très Faible.
Capacité de régénération	Impossible en cas de déforestation.
Appréciation générale	Impact faible par dérangement temporaire et perte de territoire.
Mesure proposée (réduction)	Non déforestation de la forêt hydromorphe. Maintien d'une surface de forêt drainée en lisière de la réserve.
Impact résiduel avec mesure correctrice	Faible , lié au dérangement temporaire pendant la phase travaux et à la perte d'une faible superficie de forêt.

Impact sur les 3 oiseaux liés aux friches : Râle kiolo (<i>Anurolimnas viridis</i>), Râle grêle (<i>Laterallus exilis</i>) et Troglodyte à face pâle (<i>Thryothorus leucotis</i>)	
Poste évalué	Description ou quantification
Type d'impact	Direct.
Durée de l'impact	Permanent.
Nature de l'impact	Destruction des abattis et des friches. Risque de destruction de nichées.
Statut juridique	Espèces protégées.
Enjeu de conservation	Faible.
Impact par rapport à la population locale	Faible. De nombreuses zones similaires existent aux alentours et les populations locales se maintiendront.
Impact par rapport à la population guyanaise	Très Faible.
Capacité de régénération	Peu probable selon le degré d'urbanisation.
Appréciation générale	Impact faible par perte de territoire. Risque de destruction de nids.
Mesure proposée (réduction)	Réalisation des défrichements en saison sèche (août à novembre), afin d'éviter la période optimale de reproduction de ces espèces.
Impact résiduel avec mesure correctrice	Impact faible par perte de territoire.

Impact sur l'Alapi à menton noir (<i>Hypocnemoides melanopogon</i>)	
Poste évalué	Description ou quantification
Type d'impact	Direct.
Durée de l'impact	Permanent.
Nature de l'impact	Destruction d'habitat par déforestation de la lisière hydromorphe.
Statut juridique	Espèce protégée.
Enjeu de conservation	Modéré.
Impact par rapport à la population locale	Modéré. Les seules populations connues de cette espèce sur l'île de Cayenne se situent le long de la rivière de Cayenne.
Impact par rapport à la population guyanaise	Faible.
Capacité de régénération	Impossible en cas de déforestation.
Appréciation générale	Impact modéré par dérangement temporaire et perte de territoire.
Mesure proposée (évitement)	Non déforestation de la forêt hydromorphe et du marais.
Impact résiduel avec mesure correctrice	Faible , uniquement lié au dérangement temporaire pendant la phase travaux.

Impact sur les 2 espèces liées aux forêts littorales : Ermite nain (<i>Phaethornis longuemareus</i>) et Manakin tijé (<i>Chiroxiphia pareola</i>)	
Poste évalué	Description ou quantification
Type d'impact	Direct.
Durée de l'impact	Permanent.
Nature de l'impact	Destruction d'habitat par déforestation.
Statut juridique	Le Manakin tijé est protégé. L'Ermite nain est déterminant ZNIEFF.
Enjeu de conservation	Modéré.
Impact par rapport à la population locale	Modéré. Ces deux espèces sont bien réparties et relativement abondantes aux alentours du projet.
Impact par rapport à la population guyanaise	Faible.
Capacité de régénération	Impossible en cas de déforestation.
Appréciation générale	Impact modéré par perte de territoire. Risque de destruction de nids.
Mesure proposée (réduction)	Non déforestation de la forêt hydromorphe. Maintien d'une surface de forêt drainée en lisière de la réserve. Réalisation des déforestations en saison sèche (août à novembre), afin d'éviter la période optimale de reproduction de ces espèces.
Impact résiduel avec mesure correctrice	Impact modéré par perte de territoire.

Impact sur les 4 oiseaux forestiers : Ibijou gris (<i>Nyctibius griseus</i>), Tyranneau minute (<i>Ornithion inermis</i>), Tyran grisâtre (<i>Rhytipterna simplex</i>) et Batará à gorge noire (<i>Frederickena viridis</i>)	
Poste évalué	Description ou quantification
Type d'impact	Direct.
Durée de l'impact	Permanent.
Nature de l'impact	Destruction d'habitat par déforestation.
Statut juridique	Espèces protégées.
Enjeu de conservation	Modéré.
Impact par rapport à la population locale	Modéré. La déforestation entraînera un dérangement temporaire et une perte de territoire.
Impact par rapport à la population guyanaise	Très Faible.
Capacité de régénération	Impossible en cas de déforestation.
Appréciation générale	Impact modéré par dérangement temporaire et perte de territoire.
Mesure proposée (réduction)	Non déforestation de la forêt hydromorphe. Maintien d'une surface de forêt drainée en lisière de la réserve.
Impact résiduel avec mesure correctrice	Modéré , lié au dérangement temporaire pendant la phase travaux et à la perte d'une faible superficie de forêt.

Impact sur le Tyranneau des palétuviers (<i>Sublegatus arenarum</i>)	
Poste évalué	Description ou quantification
Type d'impact	Direct.
Durée de l'impact	Permanent.
Nature de l'impact	Destruction d'habitat par déforestation des lisières boisées.
Statut juridique	Espèce protégée.
Enjeu de conservation	Modéré.
Impact par rapport à la population locale	Modéré. La déforestation entrainera un dérangement temporaire et une perte de territoire.
Impact par rapport à la population guyanaise	Faible.
Capacité de régénération	Impossible en cas de déforestation.
Appréciation générale	Impact modéré par dérangement temporaire et perte de territoire
Mesure proposée (réduction)	Non déforestation de la forêt hydromorphe et du marais. Maintien de la lisière où l'espèce a été observée.
Impact résiduel avec mesure correctrice	Impact modéré par perte de territoire.

Impact sur le Pécaris à lèvres blanches (<i>Tayassu pecari</i>)	
Poste évalué	Description ou quantification
Type d'impact	Direct et indirect
Durée de l'impact	Permanent.
Nature de l'impact	Destruction d'une zone d'alimentation par déforestation. Facilitation des accès pour les animaux domestiques et les chasseurs.
Statut juridique	Espèce déterminante ZNIEFF.
Enjeu de conservation	Fort.
Impact par rapport à la population locale	Fort. La déforestation entrainera une perte nette d'une zone importante d'alimentation de la harde de la réserve naturelle.
Impact par rapport à la population guyanaise	Modéré.
Capacité de régénération	Impossible en cas de déforestation.
Appréciation générale	Impact fort par perte de territoire.
Mesure proposée (réduction)	Non déforestation de la forêt hydromorphe et de la forêt mature drainée.
Impact résiduel avec mesure correctrice	Modéré. Difficile à évaluer. Si la zone demeure en état, il est probable que les pécaris continuent d'exploiter le secteur. Toutefois les impacts indirects (chiens, chasse, bruit) pourraient compromettre la tranquillité des pécaris.



Bas-fond labouré par les Pécaris à lèvres blanches, couvert de fleurs de *Jacaranda copaia* - ©Pelletier V.

Impact sur la Rainette naine (<i>Dendropsophus walfordi</i>)	
Poste évalué	Description ou quantification
Type d'impact	Indirect.
Durée de l'impact	Permanent.
Nature de l'impact	Modification des conditions écologiques du marais.
Statut de menace	Quasi-menacée en Guyane (UICN, 2017)
Enjeu de conservation	Modéré. Espèce commune et tolérante sur la qualité des habitats.
Impact par rapport à la population locale	Modéré. Cette espèce est bien distribuée aux environs de Cayenne., mais localisée au marais sur le site.
Impact par rapport à la population guyanaise	Très faible. Cette espèce est largement répartie et commune sur le littoral.
Capacité de régénération	Possible. Cette espèce s'adapte à des milieux modifiés (canaux, fossés).
Appréciation générale	Impact modéré par modification d'habitat (altération du marais)
Mesure proposée (évitement)	Non déforestation de la lisière marécageuse du marais et de la forêt attenante. Gestion des écoulements d'eaux relatifs au projet.
Impact résiduel avec mesure correctrice	Faible. Le maintien du marais en l'état actuel permettra le maintien de la Rainette naine.

5. Conclusion et Recommandations

Ce projet immobilier dans le quartier de La Chaumière s'inscrit dans un contexte environnemental riche, avec des enjeux de conservation avérés en ce qui concerne les habitats et la faune, ainsi qu'une problématique de contact avec un espace naturel protégé.

La prospection pédestre fine (12 km) a permis de visiter l'ensemble des zones humides et boisées. La définition des habitats est satisfaisante. La délimitation cartographique de la forêt mature pourrait être affinée. La distinction entre les secteurs drainés et hydromorphes s'avère délicate, ces deux composantes étant étroitement imbriquées (présence de bas-fonds linéaires au sein des zones drainées). La distinction entre les différents stades de végétation rudérale n'a pas été approfondie (abattis, friches, repousses). En effet ces formations sont souvent de petite surface et entremêlées. De plus, en termes d'enjeux de conservation, aucun de ces habitats ne présente un réel intérêt.

Les inventaires botaniques (221 espèces) et ornithologiques (103 espèces) semblent bien représentatifs des cortèges attendus. Des inventaires complémentaires en saison des pluies

permettraient toutefois de détecter des espèces supplémentaires. L'inventaire des arbres des forêts matures mériterait d'être complété.

L'inventaire des mammifères (7 espèces) est une tâche compliquée dans les biotopes forestiers, la plupart des espèces s'avérant très discrètes. Une étude par piégeage photographique serait probablement bénéfique pour mieux appréhender la diversité des mammifères exploitant la forêt mature.

Une expertise des chauves-souris serait intéressante à mener vu la diversité des milieux naturels et la présence de boisements variés.

L'inventaire herpétologique mené en 2017 a révélé la présence de 9 espèces d'amphibiens et de 5 espèces de reptiles, sans découverte d'espèces rares.

Les cortèges herpétologiques qui occupent le site sont en grande partie des espèces forestières communes peu exigeantes. Sont également présentes des communautés liées aux zones rudérales (abattis) ainsi que des espèces liées aux zones humides.

Les enjeux herpétologiques du site concernent en fait essentiellement ceux liés à la sauvegarde des deux habitats remarquables : le marais et la forêt mature inondable. Ces deux biotopes permettent en effet la reproduction et le maintien des amphibiens dans ce secteur.

Au-delà des insuffisances en termes d'inventaire, la compréhension des fonctionnalités écologiques du site et des enjeux de conservation qui y sont liés apparaît assez évidente. En effet, les deux milieux naturels remarquables (marais, forêt mature) hébergent la majorité des espèces patrimoniales, animales et végétales. A l'inverse, les abattis et les friches ne présentent que des intérêts patrimoniaux faibles. La forêt secondaire affiche une situation intermédiaire, avec peu d'espèces rares mais un intérêt fonctionnel certain de continuité forestière et de zone tampon avec la réserve naturelle.

Quatre mesures correctrices des impacts sur l'environnement sont proposées.

Deux mesures d'évitement permettent de réduire considérablement les impacts sur la faune et la flore : **maintien de la forêt mature** et **maintien du marais**.

Deux mesures de réduction induiront une diminution notable des impacts sur les animaux (**défrichements en saison sèche**) et des effets négatifs sur la forêt de la réserve naturelle (**maintien d'une lisière**).

Un suivi de ces mesures sera nécessaire pour bien appréhender leur efficacité : maintien des espèces remarquables sur les zones sauvegardées, maintien d'une lisière forestière.

Le suivi des espèces remarquables pourrait se dérouler sur cinq années successives. Afin de disposer des conditions idéales pour confirmer la présence des espèces, il apparaît nécessaire de réaliser deux visites chaque année, à deux saisons différentes. En effet, une partie des espèces chante

majoritairement en saison des pluies mais d'autres plutôt en saison sèche. Les débuts de saison s'avérant souvent des périodes d'activité maximale, des interventions en décembre-janvier puis en août-septembre seraient idéales.

La plupart de ces oiseaux chantent préférentiellement à l'aube, mais d'autres se détectent principalement au crépuscule (Ibis vert, Batara de Cayenne). Les journées d'expertise devront donc couvrir les heures les plus favorables (6h00 à 10h00 et 17h00 à 19h00).

Ces recherches s'effectueront sur la base d'écoutes et d'observations directes. La repasse des vocalises des oiseaux sera systématiquement utilisée si les oiseaux n'ont pas été contactés spontanément.

Les effectifs de chaque espèce seront dénombrés, afin de repérer d'éventuelles variations au cours du temps. Un compte-rendu annuel synthétisera les observations et apportera une comparaison avec les années précédentes.

Ces expertises seront menées sur l'ensemble des 20 espèces remarquables connues du site, au-delà des 7 espèces soumises à demande de dérogation.

Les mesures de maintien d'habitats représentent **6,8 hectares, soit 27% de la totalité de la surface.**

La cartographie ci-dessous illustre la localisation des secteurs à préserver. Elle est accompagnée d'un tableau de synthèse des enjeux, impacts et mesures correctrices.

Parmi les 28 composantes étudiées (habitats, flore, faune, réserve) présentant des enjeux, 27 subiraient des impacts directs par le projet en cas de déboisement total des surfaces cadastrales.

Les mesures correctrices ici proposées permettent d'atténuer sensiblement les impacts sur la majorité des espèces, sans toutefois les éviter complètement. Les impacts résiduels après mesure sont diminués mais demeurent existants (perte d'habitat).

Une mesure compensatoire doit donc venir accompagner la réalisation de ce projet. Cette mesure devra participer à la protection de zones géographiquement proches et présentant les mêmes types d'habitats et de cortèges d'espèces.



Cartographie des mesures correctrices (La Chaumière, commune de Matoury)

Tableau de synthèse des enjeux, des impacts et des mesures correctrices

Thème	Nom français	Nom scientifique	Statut	Habitat	Enjeu de conservation	Impact sans mesure	Impact avec mesure	Description Mesure
Espace protégé	Réserve Naturelle MGM		P	Forêts	Fort	Fort	Modéré	Maintien d'une lisière forestière
Habitat	Forêt mature			Forêts	Fort	Fort	Modéré	Maintien de la forêt mature
Habitat	Marais			Marais	Fort	Fort	Faible	Maintien du marais
Flore		<i>Vanilla cf. palmarum</i>	D	Forêts	Modéré	Faible	Faible	Maintien de la forêt hydromorphe
Flore		<i>Aristolochia stahelii</i>	D	Forêts	Modéré	Faible	Faible	Maintien de la forêt mature
Flore		<i>Crinum erubescens</i>	D	Marais	Modéré	Faible	Faible	Maintien du marais
Faune	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	P	Passage	Modéré	Inexistant		
Faune	Ibis vert	<i>Mesembrinibis cayennensis</i>	P	Forêts	Modéré	Faible	Faible	Maintien de la forêt hydromorphe
Faune	Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	P	Forêts	Modéré	Faible	Faible	Maintien de la forêt mature
Faune	Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	P	Forêts	Modéré	Faible	Faible	Maintien de la forêt mature
Faune	Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	P	Milieus rudéraux	Faible	Faible	Faible	
Faune	Aigle tyran	<i>Spizaetus tyrannus</i>	P	Forêts	Modéré	Faible	Faible	Maintien de la forêt mature
Faune	Harpagide bidenté	<i>Harpagus bidentatus</i>	P	Forêts	Modéré	Faible	Faible	Maintien de la forêt mature
Faune	Milan bleuâtre	<i>Ictinia plumbea</i>	P	Forêts	Modéré	Faible	Faible	Maintien de la forêt mature
Faune	Buse à gros bec	<i>Rupornis magnirostris</i>	P	Milieus rudéraux	Faible	Faible	Faible	
Faune	Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	P	Milieus rudéraux	Faible	Faible	Faible	Défrichage en saison sèche
Faune	Râle grêle	<i>Laterallus exilis</i>	P	Milieus rudéraux	Faible	Faible	Faible	Défrichage en saison sèche
Faune	Ibijou gris	<i>Nyctibius griseus</i>	P	Forêts	Modéré	Modéré	Modéré	Maintien de la forêt mature
Faune	Ermite nain	<i>Phaethornis longuemareus</i>	D	Forêts	Modéré	Modéré	Modéré	Maintien de la forêt mature
Faune	Batara à gorge noire	<i>Frederickena viridis</i>	P/D	Forêts	Modéré	Modéré	Modéré	Maintien de la forêt hydromorphe
Faune	Alapi à menton noir	<i>Hypocnemoides melanopogon</i>	P	Forêts	Modéré	Modéré	Faible	Maintien de la forêt hydromorphe
Faune	Tyranneau minute	<i>Ornithion inerme</i>	P	Forêts	Modéré	Modéré	Modéré	Maintien de la forêt mature
Faune	Tyranneau des palétuviers	<i>Sublegatus arenarum</i>	P	Milieus rudéraux	Modéré	Modéré	Modéré	Maintien de la forêt hydromorphe
Faune	Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	P	Forêts	Modéré	Modéré	Modéré	Maintien de la forêt mature
Faune	Manakin tijé	<i>Chiroxiphia pareola</i>	P	Forêts	Modéré	Modéré	Modéré	Maintien de la forêt mature
Faune	Troglodyte à face pâle	<i>Cantorchilus leucotis</i>	P	Milieus rudéraux	Faible	Faible	Faible	Défrichage en saison sèche
Faune	Pécari à lèvres blanches	<i>Tayassu pecari</i>	D	Forêts	Fort	Fort	Modéré	Maintien de la forêt mature
Faune	Rainette naine	<i>Dendropsophus walfordi</i>	NT	Marais	Modéré	Modéré	Faible	Maintien du marais

Bibliographie

Bibliographie Flore et Habitats

BARABE D. & GIBERNEAU M., 2015. Aracées de Guyane française : Biologie et systématique. Publications scientifiques du Muséum, Paris ; IRD, Marseille, 349p. (collections Faune et Flore tropicales ; 46).

BIOTOPE, 2013. Guide sur la prise en compte des milieux naturels dans les études d'impacts en Guyane. DEAL Guyane. 175 p.

DE GRANVILLE J.-J. & GAYOT M., 2014. Guide des palmiers de Guyane. ONF : Guyane (FR), 272 p.

FUNK V. & al., 2007. Checklist of the plants of the Guiana Shield (Venezuela: Amazonas, Bolivar, Delta Amacuro, Guyana, Surinam, French Guiana). Contr. U.S. Natl. Herb. 55:1-584.

GBIF – Global Biodiversity Information Facility (<http://www.gbif.org/>)

HOFF M., 1991. Liste des milieux, habitats et formations végétales de Guyane. Muséum national d'histoire naturelle, 24 p.

HOFF M., CREMERS G., CHEVILLOTE H., DE GRANVILLE J.-J., GUERIN V. & MOLINO J.-F., 2007. Base de données botaniques Aublet2 de l'Herbier de Guyane française (CAY) <http://publish.plantnet-project.org/project/caypub/collection/cay/specimens/taxo>

LATREILLE, C. & al. 2004 – Guide de reconnaissance des arbres de Guyane. 2^{ème} édition, ONF, 374 p.

Base photographique botanique « Flore de Guyane » (<http://floredeguyane.piwigo.com/>)

Base photographique botanique « la Chaussette rouge » (<http://www.lachaussetterouge.fr/>)

Carnivorous plants from French Guiana (<http://guyane-l.over-blog.com/>)

Bibliographie Faune

BIOTOPE. 2010. Modernisation de l'inventaire ZNIEFF de Guyane Phase préliminaire. État initial, listes déterminantes, programme d'acquisition de nouvelles données. 61 p.

CATZEFLIS F., 2015. Liste des mammifères de Guyane Française (http://www.sfepm.org/pdf/MAMM-GUYANE_Catzefflis-oct2015.pdf)

DEWYNTER M. & al., 2008. Liste des Amphibiens et des Reptiles de Guyane.

GEPOG, 2016. Base de données Faune-Guyane (<http://www.faune-guyane.fr>)

LESCURE J. & MARTY C., 2000. Atlas des amphibiens de Guyane.

HANSEN E. & RICHARD-HANSEN C., 2007. Faune de Guyane, Guide des espèces soumises à réglementation. Editions Roger Le Guen. 272 p.

HILTY S., 2003. Birds of Venezuela. Christopher Helm, London.

STARACE F., 2013. Guide des serpents et amphisbènes de Guyane. Ibis Rouge Editions. 608 p.

TOSTAIN O., DUJARDIN J.-L., ERARD C. & THIOLLAY J.-M., 1992. *Oiseaux de Guyane*. Société d'Etudes Ornithologiques, Brunoy.

Annexes

Liste des plantes inventoriées sur le site Chaumière

Groupe taxonomique	Famille	Espèce	Statut	Habitat
LYCOPHYTA	LYCOPODIACEAE	Lycopodiella cernua (L.) Pic. Serm.		Milieux rudéraux
PTEROPHYTA	ADIANTACEAE	Adiantum cajennense Willd. ex Klotzsch		Forêt
PTEROPHYTA	ADIANTACEAE	Adiantum latifolium Lam.		Forêt
PTEROPHYTA	ADIANTACEAE	Adiantum obliquum Willd.		Forêt
PTEROPHYTA	ADIANTACEAE	Pityrogramma calomelanos (L.) Link		Milieux rudéraux
PTEROPHYTA	ASPLENIACEAE	Asplenium serratum L.		Forêt
PTEROPHYTA	BLECHNACEAE	Blechnum serrulatum Rich.		Marais
PTEROPHYTA	DENNSTAEDTIACEAE	Lindsaea lancea var. lancea		Forêt
PTEROPHYTA	DRYOPTERIDACEAE	Cyclodium inerme (Fée) A.R. Sm.		Forêt
PTEROPHYTA	LOMARIOPSIDACEAE	Lomariopsis sp.		Forêt
PTEROPHYTA	LYGODIACEAE	Lygodium venustum Sw.		Milieux rudéraux
PTEROPHYTA	LYGODIACEAE	Lygodium volubile Sw.		Forêt
PTEROPHYTA	OLEANDRACEAE	Nephrolepis sp.		Forêt
PTEROPHYTA	POLYPODIACEAE	Microgramma reptans (Cav.) A.R. Sm.		Forêt
PTEROPHYTA	POLYPODIACEAE	Serpocaulon attenuatum (C. Presl) A.R. Sm.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Anthurium gracile (Rudge) Schott		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Caladium bicolor (Aiton) Vent.		Milieux rudéraux
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Monstera adansonii Schott		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Monstera obliqua Miq.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Montrichardia sp.		Marais
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Philodendron fragrantissimum (Hook.) G. Don		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Philodendron insigne Schott		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Philodendron linnæi Kunth		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Philodendron megalophyllum Schott		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Philodendron melinonii Brongn. ex Regel		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Philodendron pedatum (Hook.) Kunth		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Philodendron rudgeanum Schott		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Philodendron solimoense A.C. Sm.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Philodendron squamiferum Poepp.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Syngonium podophyllum Schott		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	ARECACEAE	Astrocaryum murumuru Mart.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	ARECACEAE	Astrocaryum vulgare Mart.		Milieux rudéraux
MONOCOTYLEDONEA	ARECACEAE	Attalea maripa (Aubl.) Mart.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	ARECACEAE	Bactris pliniana Granv. & A.J. Hend.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	ARECACEAE	Cocos nucifera L.		Abatti
MONOCOTYLEDONEA	ARECACEAE	Desmoncus polyacanthos Mart.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	ARECACEAE	Euterpe oleracea Mart.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	ARECACEAE	Oenocarpus bacaba Mart.		Forêt

MONOCOTYLEDONEA	ARECACEAE	Socratea exorrhiza (Mart.) H. Wendl.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	BROMELIACEAE	Aechmea melinonii Hook.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	BROMELIACEAE	Aechmea mertensii (G. Mey.) Schult. & Schult. f.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	BROMELIACEAE	Bromelia fosteriana L.B. Sm.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	BROMELIACEAE	Guzmania lingulata (L.) Mez		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	COMMELINACEAE	Murdannia nudiflora (L.) Brenan		Milieux rudéraux
MONOCOTYLEDONEA	COSTACEAE	Costus spiralis (Jacq.) Roscoe		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	CYCLANTHACEAE	Asplundia brachyphylla Harling		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	CYCLANTHACEAE	Cyclanthus bipartitus Poit.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	CYCLANTHACEAE	Thoracocarpus bissectus (Vell.) Harling		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus laxus Lam.		Milieux rudéraux
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus luzulae (L.) Rottb. ex Retz.		Milieux rudéraux
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus odoratus L.		Milieux rudéraux
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus surinamensis Rottb.		Milieux rudéraux
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Eleocharis interstincta (Vahl) Roem. & Schult.		Marais
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Fuirena umbellata Rottb.		Milieux rudéraux
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Kyllinga polyphylla Willd. ex Kunth		Milieux rudéraux
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Rhynchospora cephalotes (L.) Vahl		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Rhynchospora pubera (Vahl) Böck.		Milieux rudéraux
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Scleria latifolia Sw.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Scleria melaleuca Rchb. ex Schtdl. & Cham.		Milieux rudéraux
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Scleria secans (L.) Urb.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	DIOSCOREACEAE	Dioscorea alata L.		Abatti
MONOCOTYLEDONEA	DIOSCOREACEAE	Dioscorea cayenensis Lam.		Abatti
MONOCOTYLEDONEA	ERIOCAULACEAE	Tonina fluviatilis Aubl.		Milieux rudéraux
MONOCOTYLEDONEA	HELICONIACEAE	Heliconia psittacorum L. f.		Milieux rudéraux
MONOCOTYLEDONEA	LILIACEAE	Crinum erubescens L. f. ex Sol.	Dét. ZNIEFF	Marais
MONOCOTYLEDONEA	MARANTACEAE	Calathea propinqua (Poepp. & Endl.) Körn.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	MARANTACEAE	Ischnosiphon gracilis (Rudge) Körn.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	MARANTACEAE	Ischnosiphon obliquus (Rudge) Körn.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	MARANTACEAE	Ischnosiphon petiolatus (Rudge) L. Andersson		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	MUSACEAE	Musa sp.		Abatti
MONOCOTYLEDONEA	ORCHIDACEAE	Vanilla cf. palmarum (Salzm. ex Lindl.) Lindl.	Dét. ZNIEFF	Forêt
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Axonopus compressus (Sw.) P. Beauv.		Milieux rudéraux
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Eragrostis unioloides (Retz.) Nees ex Steud.		Milieux rudéraux
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Ichnanthus sp.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Lasiacis ligulata Hitchc. & Chase		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Olyra latifolia L.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Panicum pilosum Sw.		Milieux rudéraux
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Pariana campestris Aubl.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Streptogyna americana C.E. Hubb.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Urochloa humidicola (Rendle) Morrone & Zuloaga		Milieux rudéraux
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Zea mays L.		Abatti

MONOCOTYLEDONEA	SMILACACEAE	Smilax sp.		Milieux rudéraux
MONOCOTYLEDONEA	STRELITZIACEAE	Phenakospermum guyannense (Rich.) Endl. ex Miq.		Forêt
MONOCOTYLEDONEA	ZINGIBERACEAE	Renealmia cf. floribunda K. Schum.		Forêt
DICOTYLEDONEA	ACANTHACEAE	Asystasia gangetica (L.) T. Anderson		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	ACANTHACEAE	Justicia polystachya Lam.		Forêt
DICOTYLEDONEA	ANACARDIACEAE	Mangifera indica L.		Abatti
DICOTYLEDONEA	ANACARDIACEAE	Tapirira guianensis Aubl.		Forêt
DICOTYLEDONEA	APOCYNACEAE	Odontadenia nitida (Vahl) Müll. Arg.		Marais
DICOTYLEDONEA	ARALIACEAE	Schefflera sp.		Forêt
DICOTYLEDONEA	ARISTOLOCHIACEAE	Aristolochia stahelii O.C. Schmidt	Dét. ZNIEFF	Forêt
DICOTYLEDONEA	ASCLEPIADACEAE	Blepharodon nitidus (Vell.) J.F. Macbr.		Forêt
DICOTYLEDONEA	BALANOPHORACEAE	Helosis cayennensis (Sw.) Spreng.		Forêt
DICOTYLEDONEA	BIGNONIACEAE	Jacaranda copaia (Aubl.) D. Don		Forêt
DICOTYLEDONEA	BORAGINACEAE	Cordia nodosa Lam.		Forêt
DICOTYLEDONEA	CAMPANULACEAE	Centropogon cornutus (L.) Druce		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	CARICACEAE	Carica papaya L.		Abatti
DICOTYLEDONEA	CECROPIACEAE	Cecropia palmata Willd.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	CECROPIACEAE	Pourouma sp.		Forêt
DICOTYLEDONEA	CHRYSOBALANACEAE	Chrysobalanus icaco L.		Marais
DICOTYLEDONEA	CHRYSOBALANACEAE	Hirtella sp.		Forêt
DICOTYLEDONEA	CHRYSOBALANACEAE	Parinari campestris Aubl.		Forêt
DICOTYLEDONEA	CLUSIACEAE	Clusia grandiflora Splitg.		Forêt
DICOTYLEDONEA	CLUSIACEAE	Clusia panapanari (Aubl.) Choisy		Forêt
DICOTYLEDONEA	CLUSIACEAE	Symphonia globulifera L. f.		Forêt
DICOTYLEDONEA	CLUSIACEAE	Vismia sp.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	COMBRETACEAE	Combretum rotundifolium Rich.		Forêt
DICOTYLEDONEA	COMPOSITAE	Acmella cf. uliginosa (Sw.) Cass.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	COMPOSITAE	Bidens cynapiifolia Kunth		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	COMPOSITAE	Chromolaena odorata (L.) R.M. King & H. Rob.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	COMPOSITAE	Clibadium surinamense L.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	COMPOSITAE	Cyanthillium cinereum (L.) H. Rob.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	COMPOSITAE	Emilia fosbergii Nicolson		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	COMPOSITAE	Emilia sonchifolia (L.) DC. ex Wight		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	COMPOSITAE	Erechtites hieracifolius (L.) Raf. ex DC.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	COMPOSITAE	Erigeron sp.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	COMPOSITAE	Mikania micrantha Kunth		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	COMPOSITAE	Mikania sp.		Marais
DICOTYLEDONEA	COMPOSITAE	Rolandra fruticosa (L.) Kuntze		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	COMPOSITAE	Wulffia baccata (L.) Kuntze		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	CONVOLVULACEAE	Ipomoea batatas (L.) Lam.		Abatti
DICOTYLEDONEA	CONVOLVULACEAE	Ipomoea setifera Poir.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	CONVOLVULACEAE	Merremia cissoides (Lam.) Hallier f.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	CUCURBITACEAE	Cayaponia racemosa (Mill.) Cogn.		Abatti
DICOTYLEDONEA	CUCURBITACEAE	Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. & Nakai		Abatti

DICOTYLEDONEA	CUCURBITACEAE	Cucurbita maxima Duchesne		Abatti
DICOTYLEDONEA	CUCURBITACEAE	Gurania lobata (L.) Pruski		Forêt
DICOTYLEDONEA	DILLENIACEAE	Davilla alata (Vent.) Briq.		Forêt
DICOTYLEDONEA	DILLENIACEAE	Dolioscarpus dentatus (Aubl.) Standl.		Forêt
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Acalypha arvensis Poepp.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Croton hirtus L'Hér.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Euphorbia heterophylla L.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Euphorbia hirta L.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Manihot esculenta Crantz		Abatti
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Maprounea guianensis Aubl.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Phyllanthus urinaria L.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Sapium glandulosum (L.) Morong		Forêt
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Arachis hypogaea. L.		Abatti
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Cajanus cajan (L.) Millsp.		Abatti
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Desmodium axillare (Sw.) DC.		Forêt
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Desmodium barbatum (L.) Benth.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Dioclea virgata (Rich.) Amshoff		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Hymenaea courbaril L.		Forêt
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Inga sp.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Inga sp.		Forêt
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Macrolobium bifolium (Aubl.) Pers.		Forêt
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Mimosa pudica L.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Parkia nitida Miq.		Forêt
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Senna alata (L.) Roxb.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Senna multijuga (Rich.) H.S. Irwin & Barneby		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Vigna luteola (Jacq.) Benth.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Vigna peduncularis (Kunth) Fawc. & Rendle		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	GENTIANACEAE	Chelonanthus alatus (Aubl.) Pulle		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	GENTIANACEAE	Coutoubea ramosa Aubl.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	GENTIANACEAE	Potalia amara Aubl.		Forêt
DICOTYLEDONEA	GESNERIACEAE	Drymonia serrulata (Jacq.) Mart.		Forêt
DICOTYLEDONEA	LAMIACEAE	Hyptis atrorubens Poit.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	LAMIACEAE	Hyptis atrorubens Poit.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	LAMIACEAE	Hyptis lanceolata Poir.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	LAMIACEAE	Hyptis lanceolata Poir.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	LAMIACEAE	Hyptis recurvata Poit.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	LAMIACEAE	Marsypianthes chamaedrys (Vahl) Kuntze		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	LAURACEAE	Ocotea sp.		Forêt
DICOTYLEDONEA	LOGANIACEAE	Spigelia anthelmia L.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	LORANTHACEAE	Phthirusa stelis (L.) Kuijt		Marais
DICOTYLEDONEA	MALPIGHIACEAE	Stigmaphyllon convolvulifolium A. Juss.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	MALPIGHIACEAE	Tetrapteryx sp.		Forêt
DICOTYLEDONEA	MALVACEAE	Abelmoschus sp.		Abatti
DICOTYLEDONEA	MALVACEAE	Sida acuta Burm. f.		Milieux rudéraux
DICOTYLEDONEA	MALVACEAE	Sida glomerata Cav.		Milieux rudéraux

DICOTYLEDONEA	MELASTOMATACEAE	Aciotis purpurascens (Aubl.) Triana		Forêt
DICOTYLEDONEA	MELASTOMATACEAE	Bellucia grossularioides (L.) Triana		Forêt
DICOTYLEDONEA	MELASTOMATACEAE	Clidemia hirta (L.) D. Don		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	MELASTOMATACEAE	Henriettea sp.		Forêt
DICOTYLEDONEA	MELASTOMATACEAE	Miconia ciliata (Rich.) DC.		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	MELASTOMATACEAE	Miconia racemosa (Aubl.) DC.		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	MELASTOMATACEAE	Nepsera aquatica (Aubl.) Naudin		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	MELASTOMATACEAE	Pterolepis trichotoma (Rottb.) Cogn.		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	MELASTOMATACEAE	Tococa guianensis Aubl.		Forêt
DICOTYLEDONEA	MELIACEAE	Carapa sp.		Forêt
DICOTYLEDONEA	MORACEAE	Clarisia ilicifolia (Spreng.) Lanj. & Rossberg		Forêt
DICOTYLEDONEA	MORACEAE	Ficus insipida Willd.		Forêt
DICOTYLEDONEA	MORACEAE	Ficus nymphaeifolia Mill.		Forêt
DICOTYLEDONEA	MYRISTICACEAE	Virola surinamensis (Rol. ex Rottb.) Warb.		Forêt
DICOTYLEDONEA	ONAGRACEAE	Ludwigia sp.		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	PASSIFLORACEAE	Passiflora glandulosa Cav.		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	PASSIFLORACEAE	Passiflora vespertilio L.		Forêt
DICOTYLEDONEA	PHYTOLACCACEAE	Phytolacca rivinoides Kunth & Bouché		Abatti
DICOTYLEDONEA	PIPERACEAE	Peperomia pellucida (L.) Kunth		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	PIPERACEAE	Piper cf. adenandrum (Miq.) C. DC.		Forêt
DICOTYLEDONEA	PIPERACEAE	Piper cf. eucalyptifolium Rudge		Forêt
DICOTYLEDONEA	PIPERACEAE	Piper hispidum Sw.		Forêt
DICOTYLEDONEA	PIPERACEAE	Piper marginatum Jacq.		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	PIPERACEAE	Piper peltatum L.		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	PIPERACEAE	Piper trichoneuron (Miq.) C. DC.		Forêt
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Coccocypselum guianense (Aubl.) K. Schum.		Forêt
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Isertia coccinea (Aubl.) J.F. Gmel.		Forêt
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Margaritopsis kappleri (Miq.) C. M. Taylor		Forêt
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Oldenlandia corymbosa L.		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Psychotria oblonga (DC.) Steyererm.		Forêt
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Psychotria racemosa Rich.		Forêt
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Rudgea stipulacea (DC.) Steyererm.		Forêt
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Sabicea cinerea Aubl.		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Spermacoce latifolia Aubl.		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Spermacoce ocyimifolia Willd. ex Roem. & Schult.		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Spermacoce perrottetii		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Spermacoce spicata (Miq.) Delprete.		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Spermacoce verticillata L.		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	RUTACEAE	Ertela trifolia (L.) Kuntze		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	SCROPHULARIACEAE	Achetaria guianensis Pennell		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	SCROPHULARIACEAE	Lindernia crustacea (L.) F. Muell.		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	SOLANACEAE	Physalis angulata L.		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	SOLANACEAE	Solanum asperum Rich.		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	SOLANACEAE	Solanum stramonifolium Jacq.		Milieus rudéraux

DICOTYLEDONEA	SOLANACEAE	Solanum subinerme Jacq.		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	STERCULIACEAE	Melochia cf. melissifolia Benth.		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	TILIACEAE	Apeiba tibourbou Aubl.		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	ULMACEAE	Trema micrantha (L.) Blume		Forêt
DICOTYLEDONEA	VERBENACEAE	Lantana camara L.		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	VERBENACEAE	Stachytarpheta jamaicensis (L.) Vahl		Milieus rudéraux
DICOTYLEDONEA	VITACEAE	Cissus erosa Rich.		Milieus rudéraux

Liste des oiseaux inventoriés sur le site Chaumière

Famille	Nom français	Nom scientifique	Effectifs	Habitat	Protection	ZNIEFF
Tinamidés	Tinamou cendré	<i>Crypturellus cinereus</i>	1	Forêts	-	-
Tinamidés	Tinamou soui	<i>Crypturellus soui</i>	1	Forêts	-	-
Cracidés	Ortalide motmot	<i>Ortalis motmot</i>	1	Forêts	-	-
Ardéidés	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	3	Passage	P	-
Threskiornithidés	Ibis vert	<i>Mesembrinibis cayennensis</i>	1	Forêts	P	-
Cathartidés	Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	1	Forêts	P	-
Cathartidés	Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	1	Forêts	P	-
Cathartidés	Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	12	Milieus rudéraux	P	-
Accipitridés	Aigle tyran	<i>Spizaetus tyrannus</i>	1	Forêts	P	-
Accipitridés	Harpage bidenté	<i>Harpagus bidentatus</i>	1	Forêts	P	-
Accipitridés	Milan bleuâtre	<i>Ictinia plumbea</i>	2	Forêts	P	-
Accipitridés	Buse à gros bec	<i>Rupornis magnirostris</i>	1	Milieus rudéraux	P	-
Rallidés	Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	1	Milieus rudéraux	P	-
Rallidés	Râle grêle	<i>Laterallus exilis</i>	1	Milieus rudéraux	P	-
Columbidés	Pigeon rousset	<i>Patagioenas cayennensis</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Columbidés	Colombe à front gris	<i>Leptotila rufaxilla</i>	1	Forêts	-	-
Columbidés	Colombe rousse	<i>Columbina talpacoti</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Cuculidés	Ani à bec lisse	<i>Crotophaga ani</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Cuculidés	Géocoucou tacheté	<i>Tapera naevia</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Nyctibiidés	Ibijau gris	<i>Nyctibius griseus</i>	1	Forêts	P	-
Caprimulgidés	Engoulevent à queue courte	<i>Lurocalis semitorquatus</i>	2	Forêts	X	-
Apodidés	Martinet polioure	<i>Chaetura brachyura</i>	10	Forêts	X	-
Trochilidés	Ermite hirsute	<i>Glaucis hirsutus</i>	1	Milieus rudéraux	X	-
Trochilidés	Ermite nain	<i>Phaethornis longuemareus</i>	3	Forêts	-	D
Trochilidés	Ariane de Linné	<i>Amazilia fimbriata</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Trogonidés	Trogon à queue blanche	<i>Trogon viridis</i>	1	Forêts	-	-
Trogonidés	Trogon violacé	<i>Trogon violaceus</i>	2	Forêts	-	-
Alcedinidés	Martin-pêcheur à ventre roux	<i>Megaceryle torquata</i>	1	Passage	-	-
Galbulidés	Jacamar vert	<i>Galbula galbula</i>	1	Forêts	-	-
Galbulidés	Jacamar à longue queue	<i>Galbula dea</i>	1	Forêts	-	-
Bucconidés	Barbacou à croupion blanc	<i>Chelidoptera tenebrosa</i>	1	Forêts	-	-
Ramphastidés	Toucan à bec rouge	<i>Ramphastos tucanus</i>	1	Forêts	-	-
Ramphastidés	Toucan vitellin	<i>Ramphastos vitellinus</i>	3	Forêts	-	-
Picidés	Pic de Cassin	<i>Veniliornis cassini</i>	1	Forêts	-	-
Picidés	Pic mordoré	<i>Celeus elegans</i>	1	Forêts	-	-
Picidés	Pic jaune	<i>Celeus flavus</i>	3	Forêts	-	-
Picidés	Pic ouentou	<i>Dryocopus lineatus</i>	1	Forêts	-	-
Picidés	Pic de Malherbe	<i>Campephilus melanoleucos</i>	1	Forêts	-	-
Psittacidés	Pione violette	<i>Pionus fuscus</i>	2	Forêts	-	-
Psittacidés	Pione à tête bleue	<i>Pionus menstruus</i>	2	Forêts	-	-

Psittacidés	Amazone aourou	<i>Amazona amazonica</i>	10	Forêts	-	-
Psittacidés	Toui été	<i>Forpus passerinus</i>	6	Milieus rudéraux	-	-
Psittacidés	Caïque maïpouri	<i>Pionites melanocephalus</i>	1	Forêts	-	-
Thamnophilidés	Batara à gorge noire	<i>Frederickena viridis</i>	1	Forêts	P	D
Thamnophilidés	Batara rayé	<i>Thamnophilus doliatus</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Thamnophilidés	Batara tacheté	<i>Thamnophilus punctatus</i>	1	Forêts	-	-
Thamnophilidés	Myrmidon à flancs blancs	<i>Myrmotherula axillaris</i>	1	Forêts	-	-
Thamnophilidés	Grisin de Cayenne	<i>Formicivora grisea</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Thamnophilidés	Alapi carillonneur	<i>Hypocnemis cantator</i>	1	Forêts	-	-
Thamnophilidés	Alapi à menton noir	<i>Hypocnemoides melanopogon</i>	1	Forêts	P	-
Thamnophilidés	Alapi à tête noire	<i>Percnostola rufifrons</i>	1	Forêts	-	-
Thamnophilidés	Alapi de Buffon	<i>Myrmeciza atrothorax</i>	2	Forêts	-	-
Furnariidés	Grimpar des cabosses	<i>Xiphorhynchus guttatus</i>	1	Forêts	-	-
Furnariidés	Grimpar talapiot	<i>Dendroplex picus</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Furnariidés	Sittine brune	<i>Xenops minutus</i>	1	Forêts	-	-
Furnariidés	Synallaxe albane	<i>Synallaxis albescens</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Furnariidés	Synallaxe de Cayenne	<i>Synallaxis gujanensis</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Tyrannidés	Tyranneau roitelet	<i>Tyrannulus elatus</i>	1	Forêts	-	-
Tyrannidés	Elénie de Gaimard	<i>Myiopagis gaimardii</i>	1	Forêts	-	-
Tyrannidés	Elénie à ventre jaune	<i>Elaenia flavogaster</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Tyrannidés	Tyranneau minute	<i>Ornithion inerme</i>	1	Forêts	P	-
Tyrannidés	Tyranneau passegris	<i>Camptostoma obsoletum</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Tyrannidés	Tyranneau souris	<i>Phaeomyias murina</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Tyrannidés	Tyranneau des palétuviers	<i>Sublegatus arenarum</i>	1	Milieus rudéraux	P	-
Tyrannidés	Microtyran casqué	<i>Lophotriccus galeatus</i>	2	Forêts	-	-
Tyrannidés	Todirostre à front gris	<i>Poecilotriccus fumifrons</i>	2	Milieus rudéraux	-	-
Tyrannidés	Todirostre familier	<i>Todirostrum cinereum</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Tyrannidés	Todirostre peint	<i>Todirostrum pictum</i>	1	Forêts	-	-
Tyrannidés	Tyran de Cayenne	<i>Myiozetetes cayanensis</i>	2	Milieus rudéraux	-	-
Tyrannidés	Tyran quiquivi	<i>Pitangus sulphuratus</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Tyrannidés	Tyran de Pelzel	<i>Conopias parvus</i>	2	Forêts	-	-
Tyrannidés	Tyran pitangua	<i>Megarynchus pitangua</i>	1	Forêts	-	-
Tyrannidés	Tyran mélancolique	<i>Tyrannus melancholicus</i>	3	Milieus rudéraux	-	-
Tyrannidés	Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	1	Forêts	P	-
Tyrannidés	Tyran féroce	<i>Myiarchus ferox</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Tyrannidés	Attila cannelle	<i>Attila cinnamomeus</i>	1	Forêts	-	-
Tyrannidés	Attila à croupion jaune	<i>Attila spadiceus</i>	1	Forêts	-	-
Cotingidés	Coracine noire	<i>Querula purpurata</i>	1	Forêts	-	-
Cotingidés	Piauhau hurleur	<i>Lipaugus vociferans</i>	1	Forêts	-	-
Pipridés	Manakin tijé	<i>Chiroxiphia pareola</i>	1	Forêts	P	-
Pipridés	Manakin casse-noisette	<i>Manacus manacus</i>	2	Forêts	-	-
Tityridés	Tityre gris	<i>Tityra cayana</i>	2	Forêts	-	-
Viréonidés	Sourciroux mélodieux	<i>Cyclarhis gujanensis</i>	1	Forêts	-	-
Hirundinidés	Hirondelle chalybée	<i>Progne chalybea</i>	1	Milieus rudéraux	-	-

Troglodytidés	Troglodyte familier	<i>Troglodytes aedon</i>	2	Milieus rudéraux	-	-
Troglodytidés	Troglodyte à face pâle	<i>Cantorchilus leucotis</i>	1	Milieus rudéraux	P	-
Poliophtilidés	Gobemoucheron tropical	<i>Poliophtila plumbea</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Turdidés	Merle leucomèle	<i>Turdus leucomelas</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Turdidés	Merle à lunettes	<i>Turdus nudigenis</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Thraupidés	Tangara à galons blancs	<i>Tachyphonus rufus</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Thraupidés	Tangara à bec d'argent	<i>Ramphocelus carbo</i>	5	Milieus rudéraux	-	-
Thraupidés	Tangara évêque	<i>Thraupis episcopus</i>	2	Milieus rudéraux	-	-
Thraupidés	Tangara des palmiers	<i>Thraupis palmarum</i>	2	Milieus rudéraux	-	-
Thraupidés	Calliste diable-enrhumé	<i>Tangara mexicana</i>	4	Milieus rudéraux	-	-
Thraupidés	Dacnis bleu	<i>Dacnis cayana</i>	2	Forêts	-	-
Thraupidés	Guit-guit céruléen	<i>Cyanerpes caeruleus</i>	2	Forêts	-	-
Thraupidés	Jacarini noir	<i>Volatinia jacarina</i>	2	Milieus rudéraux	-	-
Thraupidés	Sporophile à ailes blanches	<i>Sporophila americana</i>	2	Milieus rudéraux	-	-
Incertae sedis	Saltator des grands-bois	<i>Saltator maximus</i>	1	Milieus rudéraux	-	-
Ictéridés	Cassique cul-jaune	<i>Cacicus cela</i>	1	Forêts	-	-
Ictéridés	Cassique cul-rouge	<i>Cacicus haemorrhous</i>	3	Forêts	-	-
Ictéridés	Oriole à épaulettes	<i>Icterus cayanensis</i>	2	Milieus rudéraux	-	-
Fringillidés	Organiste teité	<i>Euphonia violacea</i>	2	Milieus rudéraux	-	-

Liste des mammifères inventoriés sur le site Chaumière

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Effectifs	Statut
Didelphidae	Pian à oreilles noires	<i>Didelphis marsupialis</i>	1	
Bradypodidae	Paresseux à trois doigts	<i>Bradypus tridactylus</i>	1	
Cebidae	Saimiri	<i>Saimiri sciureus</i>	10	
Cebidae	Tamarin aux mains dorées	<i>Saguinus midas</i>	2	
Tayassuidae	Pécari à lèvres blanches	<i>Tayassu pecari</i>	85	Dét. ZNIEFF
Sciuridae	Ecureuil des Guyanes	<i>Sciurus aestuans</i>	1	
Dasyproctidae	Agouti	<i>Dasyprocta leporina</i>	1	

Liste des reptiles inventoriés sur le site Chaumière

Famille	Nom Français	Nom latin	Protégé	Dét. ZNIEFF	UICN 2017
<i>Iguanidae</i>	Iguane vert	<i>Iguana iguana</i>			
<i>Teiidae</i>	Ameive commun	<i>Ameiva ameiva</i>			
<i>Teiidae</i>	Kentropyx des chablis	<i>Kentropyx calcarata</i>			
<i>Sphaerodactylidae</i>	Gonatode des carbet	<i>Gonatodes humeralis</i>			
<i>Alligatoridae</i>	Caïman rouge	<i>Paleosuchus palpebrosus</i>			

Liste des amphibiens inventoriés sur le site Chaumière

Famille	Nom Français	Nom latin	Protégé	Dét. ZNIEFF	UICN 2017
<i>Bufo</i>	Crapaud bœuf	<i>Rhinella marina</i>			
<i>Hyla</i>	Rainette naine	<i>Dendropsophus walfordi</i>			NT
<i>Hyla</i>	Rainette éperonnée	<i>Hypsiboas calcaratus</i>			
<i>Hyla</i>	Rainette à bandes	<i>Hypsiboas multifasciatus</i>			
<i>Hyla</i>	Scinax de Boesemann	<i>Scinax boesemanni</i>			
<i>Hyla</i>	Scinax des maisons	<i>Scinax ruber</i>			
<i>Leptodactylus</i>	Leptodactyle groupe podicipinus	<i>Leptodactylus sp. gr. podicipinus</i>			
<i>Leptodactylus</i>	Adénomère familière	<i>Adenomera cf. andreae</i>			
<i>Leptodactylus</i>	Leptodactyle géant	<i>Leptodactylus pentadactylus</i>			

ANNEXE 2

PLAN DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Maître d'ouvrage : Chamazone Promo
2171 route de Montjoly
Les Jardins de la Kampagn'
97354 REMIRE-MONTJOLY

BE Env : AGIR Environnement
854 route de Rémire
97354 Rémire-Montjoly
Tél: 0594 27 33 42

BET VRD : AGIR
Immeuble PATAWA
854, route de Rémire
97354 Rémire-Montjoly
Tél: 0594 30 09 13 - Fax: 0594 30 92 69
secretariat@agirvrd.fr

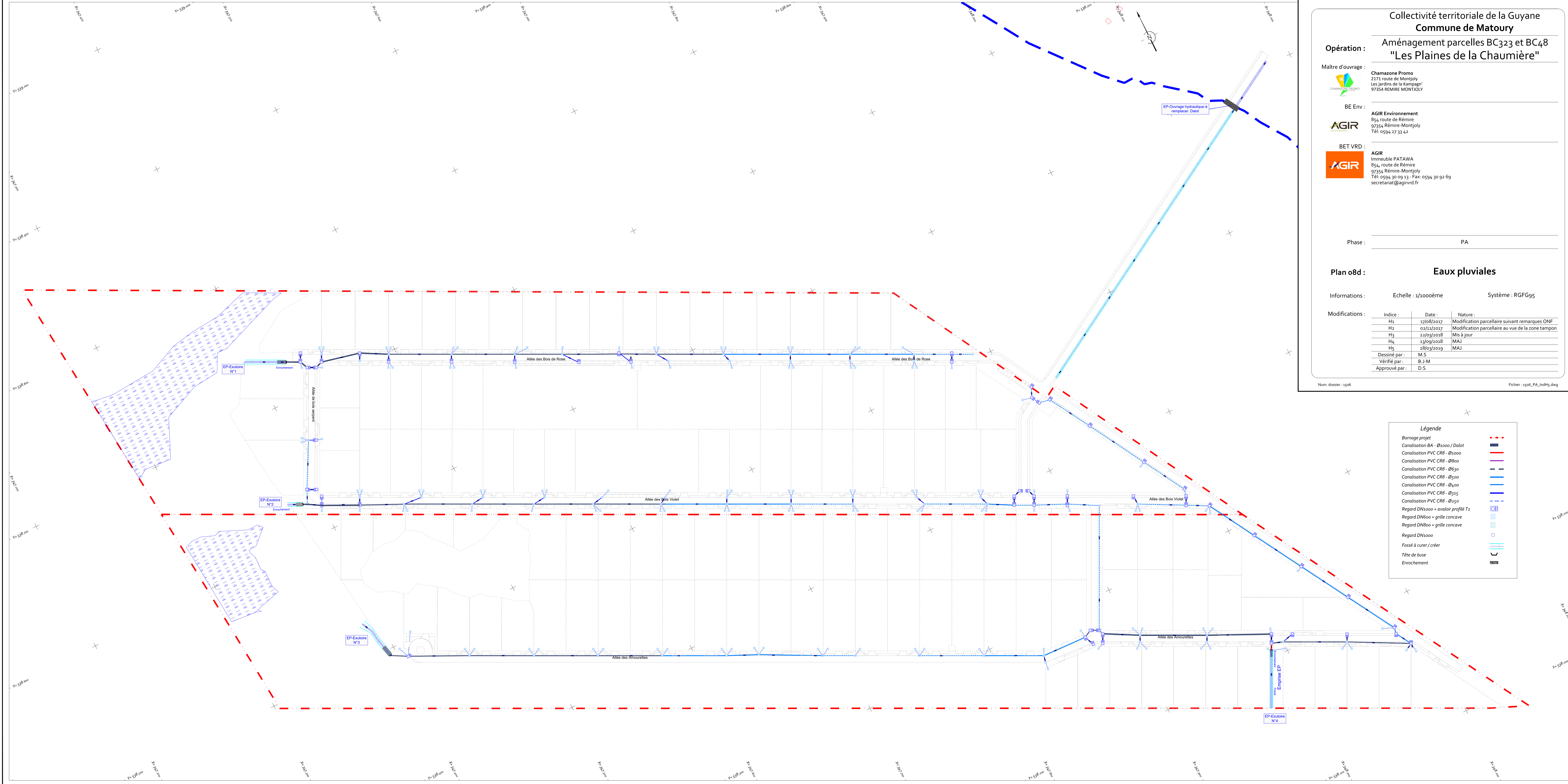
Phase : PA

Plan o8d : Eaux pluviales

Informations : Echelle : 1/1000ème Système : RGF95

Modifications :

Indice :	Date :	Nature :
H1	17/08/2017	Modification parcellaire suivant remarques ONF
H2	02/11/2017	Modification parcellaire au vue de la zone tampon
H3	22/09/2018	Mis à jour
H4	13/09/2018	MAJ
H5	28/03/2019	MAJ
Dessiné par : M.S		
Vérifié par : B.J-M		
Approuvé par : D.S		



Légende

- Bornage projet
- Canalisation BA - Ø1000 / Dalot
- Canalisation PVC CR8 - Ø1000
- Canalisation PVC CR8 - Ø800
- Canalisation PVC CR8 - Ø630
- Canalisation PVC CR8 - Ø500
- Canalisation PVC CR8 - Ø400
- Canalisation PVC CR8 - Ø315
- Canalisation PVC CR8 - Ø250
- Regard DN1000 + avaloir profilé T2
- Regard DN600 + grille concave
- Regard DN800 + grille concave
- Regard DN1000
- Fossé à curer / créer
- Tête de buse
- Enrochement

ANNEXE 3

PLAN D'HYPOTHESE D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

Maître d'ouvrage :

Chamazone Promo
2171 route de Montjoly
Les jardins de la Kampagn'
97354 RÉMIRE-MONTJOLY

BE Env :

AGIR Environnement
854 route de Rémoire
97354 Rémoire-Montjoly
Tél: 0594 27 33 42

BET VRD :

AGIR
Immeuble PATAWA
854, route de Rémoire
97354 Rémoire-Montjoly
Tél: 0594 30 09 13 - Fax: 0594 30 92 69
secretariat@agirvrd.fr

Phase :

PA

PA 09 :

Hypothèse d'implantation des constructions

Informations :

Echelle : 1/1000ème

Système : RGF95

Modifications :

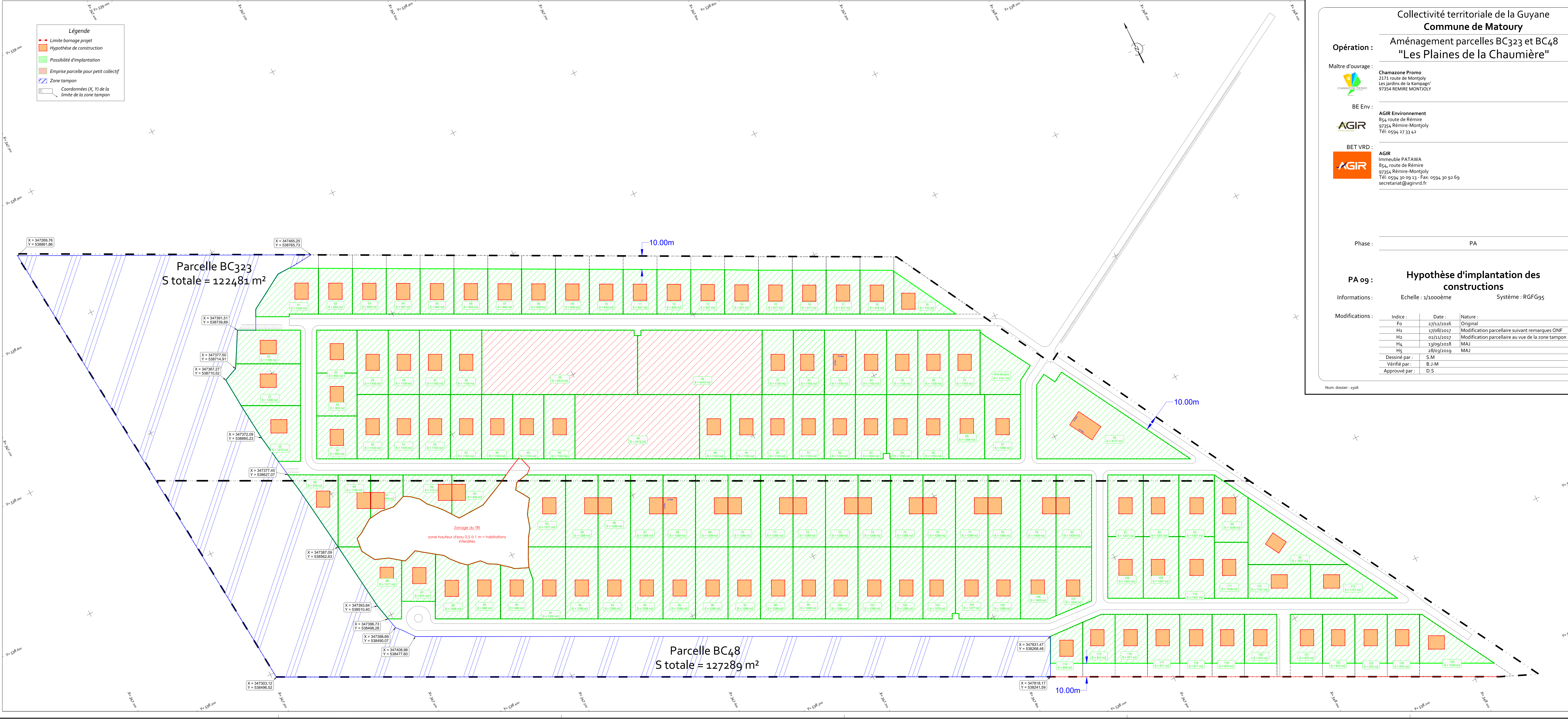
Indice :	Date :	Nature :
F0	27/12/2016	Original
H1	17/08/2017	Modification parcellaire suivant remarques ONF
H2	02/11/2017	Modification parcellaire au vue de la zone tampon
H4	13/09/2018	MAJ
H5	28/03/2019	MAJ
Dessiné par :	S.M	
Vérfié par :	B.J-M	
Approuvé par :	D.S	

Num. dossier : 1506

Légende

- Limite bornage projet
- Hypothèse de construction
- Possibilité d'implantation
- Emprise parcelle pour petit collectif
- Zone tampon

Cordonnées (X, Y) de la limite de la zone tampon



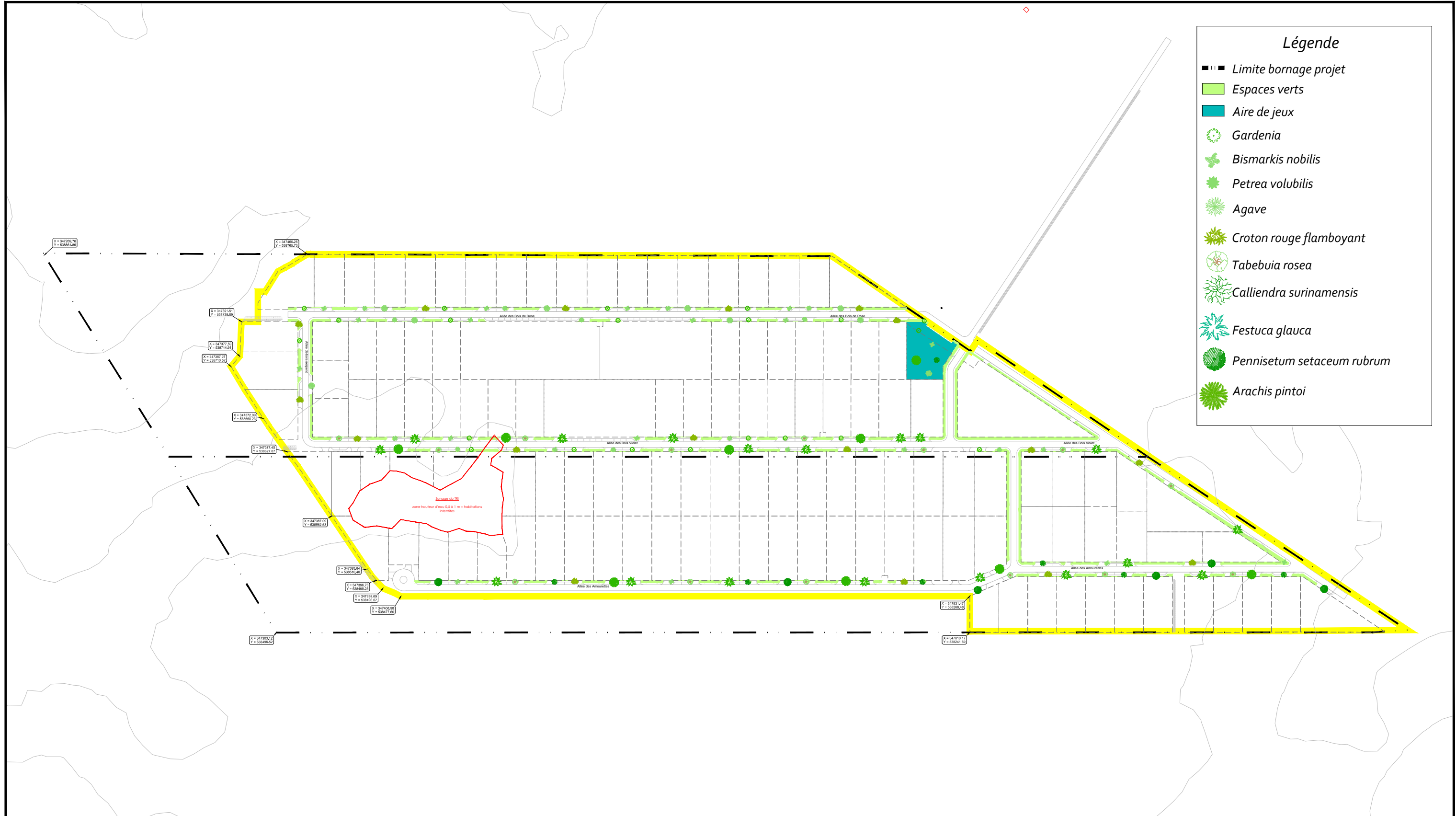
Parcelle BC323
S totale = 122481 m²

Parcelle BC48
S totale = 127289 m²

Zonage du 18m
zone hauteur d'eau 0,5 à 1 m = habitations interdites

ANNEXE 4

PLAN DES ESPACES VERTS DU PROJET



Légende

- ■ ■ Limite bornage projet
- Espaces verts
- Aire de jeux
- Gardenia
- Bismarkis nobilis
- Petrea volubilis
- Agave
- Croton rouge flamboyant
- Tabebuia rosea
- Calliandra surinamensis
- Festuca glauca
- Pennisetum setaceum rubrum
- Arachis pintoï

n°dossier : 1506 Fichier : 1506_PA_IndH5.dwg version : IndA5 Dess./Vérif/approuv. : P.P/JM.B/S.D

Maître d'ouvrage :

CHAMAZONE PROMO
 2171 route de Montjoly
 Les jardins de la Kampagn'
 97354 REMIRE MONTJOLY

Bureau d'études Hydraulique :

AGIR ENVIRONNEMENT
 854 route de Rémoire
 97354 Rémoire-Montjoly
 Tél: 0594 30 09 19

Bureau d'études VRD :

AGIR
 854 route de Rémoire
 97354 Rémoire-Montjoly
 Tél: 0594 30 09 13